SANCTI GREGORII MAGNI VITA, AUCTORE PAULO DIACONO,

MONACHO CASSINENSI.

(Vide Patrologiæ tom. LXXV, col. 42-62.)

LIBELLUS DE ORDINE EPISCOPORUM METENSIUM.

PROLEGOMENA.

Dissertation

SUR L'ORIGINE APOSTOLIQUE

DE L'EGLISE DE METZ,

PAR M. CHAUSSIER,

SUPÉRIEUR DU PETIT SÉMINAIRE DE CETTE VILLE.

L'Eglise de Metz, appuyée sur une tradition an- A obscurcissaient et souvent même d'inaturaient la vécienne et constante, avait toujours cru que son origine rité des événements. remontait aux temps apostoliques, et que saint Clément, son fondateur et son premier évêque, avait reçu sa mission du prince des apôtres lui-même, lorsque, durant le siècle dernier, cette antique tradition fut contestée par des savants, dont les travaux et les opinions ne permirent plus de reporter les commencements du Christianisme à Metz au delà du milieu du ure siècle. La critique moderne, dont le zèle était excité par les récits apocryphes que des siècles d'ignorance avaient mélés aux faits incontestables des siècles plus anciens, opérait alors une révision totale de l'histoire, pour la débarrasser, par la discussion des monuments, de toutes les erreurs qui

(a) L'histoire de la religion, tout en reconnaissant les services incontestables que lui ont rendus les travaux de la critique moderne, a en à lui reprocher des exagérations. Les origines des Eglises ont été R traitées par les savants avec des préventions qui, dans bien des cas, il est vrai, n'étaient pas sans fondement, mais qui, dans beaucoup d'autres cas, auraient du faire place au respect. Les traditions les plus antiques et les plus constantes, des qu'elles n'étaient pas appuyées sur des monuments incontes tables et aussi anciens que ces traditions elles-mêmes. étaient regardées comme non avenues, et confondues dans une commune réprobation avec les opinions les plus controuvées et les plus dénuées d'autorité. Mais c'est surtout pour les miracles des saints que la critique a montré une céliance exce-sive et bien inju-te. Il semblerait qu'à ses yeux il ne fut plus

Mais il arrive ordinairement, aux époques de réactions vives, que l'application d'un bon principe ne se maintient pas dans les limites qu'une raison calme aurait fixées. Il y a toujours à craindre de l'entraînement, et, par suite, des excès, qu'il appartient à l'avenir d'apprécier et de réparer. Aujourd'hui l'on commence à comprendre que la critique du xviii. s'ècle a pu avoir aussi les siens, et il est des questions décidées par elle qu'il est permis de remettre en discussion. Il nous a paru que la question de l'ori. gine apostolique de l'Eglise de Metz pouvait être de ce nombre (a). Nous nous proposons donc de la soumettre ici à un nouvel examen, dans le but de dé-

vrai que Dieu se plaise à glorifier ses saints par des miracles, et que l'on dut douter de tous les prodiges qui ne sont pas inscrits dans les pages de l'Evangile. Sans doute, tous les faits miraculeux rapportés dans l'histoire des saints ne sont pas certains à l'égal des articles de foi ; souvent même ils n'ont pas tous les caractères de certitude qui pourraient les mettre hors de toute discussion aux yeus de l'incrédulité. Mais quand ils sont appuyés sur une tradition et sur des monuments respectés dans l'Eglise, quand surtout ils sont reçus dans sa liturgie, ils présentent des motifs de crédibilité suffisants pour é lifier les enfants fide. les de l'Eglise. Au reste, cette proscription des miracles des saints n'a pas été sans soulever des réclamations de la part de savants distingués. Barocius. dans une dissertation placée en tête du Martyrologe romain publié par lui, sait voir que les Actes des

origine.

fendre les anciennes traditions de l'Eglise de Metz. A tout à coup laissé son zèle se refroidir dans la capiet de faire voir que toutes les attaques de la critique moderne sont insuffisantes pour leur enlever le caractère de haute probabilité qui leur a concilié pendant tant de siècles les justes respects de nos ancétres.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il y a quelque hardiesse de notre part à entrer dans une discussion où nous rencontrons pour adversaires des savants de premier ordre, tels que D. Calmet, D. Cajot, et les auteurs érudits de l'Histoire de Metz (a). Mais heureusement nous n'y serons pas abandonnés à nos propres forces : nous aurons de puissants soutiens dans d'autres savants non moins distingués, et spécialement dans les Bollandistes, qui depuis longtemps ont pris, dans leur immortel ouvrage des Acta sanctorum, la défense de nos traditions antiques (b).

Le P. Longueval, dans sa dissertation sur le temps de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules (c), a établi quelques principes qui vont nous p servir de point de départ. li prouve, 1° qu'il paraît certain que la religion chrétienne a été établie dans les Gaules des le premier siècle par les disciples des apôtres ; 2° que la religion chrétienne, quoique établie des sa naissance dans les Gaules, n'y fit que peu de progrès dans les deux premiers siècles. Ges propositions, qui nous paraissent une conséquence exacte de l'étude impartiale des monuments de la tradition, répondent déjà à un grand nombre de difficultés générales faites contre notre thèse par nos adversaires. Nous renverrons donc a la dissertation du P. Longueval pour cette partie de notre discussion, et nous entrerons tout de suite dans la question tout à fait spéciale de l'antiquité de l'Eglise de Metz.

Pour que le premier principe du P. Longueval soit vrai, il faut bien reconnaltre que quelques villes des Gaules ont reçu des prédicateurs qui leur surent envoyés par les apotres. Conçoit-on, en effet, que saint-Pierre, qui , dans les premières années de son apo- C stolat, parcourut une partie de l'Asie et de la Grèce pour y semer l'Evangile, ayant une fois établi au centre de l'Empire le siège de son gouvernement spirituel, soit resté pendant vingt-cinq ans à Rome saus s occuper des provinces de l'Occident? A peine est-il fixé dans cette ville, qu'il s'empresse d'envoyer saint Marc en Egypte avec le titre d'évêque d'Alexandrie : et il aurait négligé la région des Gaules, une des plus voisines et des plus importantes par son étendue et sa population! Comment suppo er aussi que saint Paul, qui, après avoir évangélisé tant de peuples divers, se proposait de pousser ses conquêtes évangéliques jusque dans les Espagnes (Rom. xv, 24), ait

martyrs, dont les miracles ont été si généralement dédaignés par certains critiques, ont des caractères d'authemiche et de vérilé qui doivent suffire aux esprits sans prévention; et les Bollandistes, non-seulement discutent sagement et recueillent avec respect D clésiastique de la province de Trèves, où il s'attach les miracles des saints, dans leur immense ouvrage. mais souvent ils reprochent aux critiques leur partialité et quelquefois même leur mauvaise foi. Pour en citer un exemple, voici en quels termes ils réchament contre le silence de notre légendiste touchant le miracle arrivé dans l'église de Saint-Etienne de Meiz, lorsque sainte Glossinde, s'y étant réfugiée, reçut le voile de religieuse des mains d'un envoyé céleste: Hoc miraculum dissimulat ac propemodum negat in Vita sanctæ Glodesindis nuperus quidam legendista Gallus. Crist dicam, an fide pessima? Certe locum hunc nullibi sic scriptum reperit ut eum ipse tradit. Vide Acta sancti Joannis Gualberti, ad diem 12 Julii, pag. 314, ubi gravius ejus delictum in hoc genere castigavimus. (Acta SS. Julii, die 25, ad Vitam S. Glodesindis, .pay. 205, B.)

(a) D. Calmet, dissert. sur les évêques de Metz, en tête de son Histoire de Lorraine. — D. Cajot, An-

tale du monde, au point de ne plus songer à envoyer au moins des prédicaleurs aux provinces de l'Occident, qu'il ne pouvait évangéliser par lui-même? Evidemment ces suppositions sont inadmissibles, et la première proposition du P. Longueval, n'eût-elle d'autre preuve que ces considérations, nous paraîtrait encore incontestable. La question se réduit donc à rechercher si l'Eglise de Mctz n'est pas une de celles qui, dans les Gaules, ont eu l'honneur d'être fondées par les disciples des apôtres.

Le P. Longueval admet comme à peu pres certaine la mission de saint Trophime à Arles vers-le milieu du premier siècle. Dans la foule des Eglises qui prétendent à la même antiquité d'origine, il en

distingue encore trois qui penvent s'en glorifier avec plus de vraisemblance que les autres. « il n'y a guére, dit-il, que les villes de Trèves, de Cologne et de Metz, où l'on trouve assez d'évêques pour continuer cette succession depois le temps des apôtres. Mais, ajoute-t-il, les catalogues de ces Eglises et de quelques autres n'ont pas toute l'autorité nécessaire pour nous rassurer (Pag. 54). > Si cette dernière observation s'applique avec verité aux Eglises de Trèves et de Cologne, dont les catalogues offrent en effet des lacunes assez longues et beaucoup d'incertitudes, il n'en est pas de même de l'Eglise de Metz. Les dissicultés de chronologie qui ont surtout servi de fondement aux attaques des critiques contre la tradition de celle Eglise, et qui ont été la source des incertitudes qui arrétaient le P. Longueval, peuvent recevoir une solution satisfaisante, comme nous le verrons bientôt. Exposons d'abord les raisons que nous avons de croire que parmi les anciennes Eglises des Gaules, qui, selon la doctrine du P. Longueval, ont dù avoir le privilége d'être sondées par les disciples des apotres, l'Eglise de Metz est une de celles qui ont le plus de titres pour revendiquer cette antique

Les bénédictins de Saint-Vanne, dans leur Histoire de Meiz, et plus particulièrement encore D. Cajot, Denedictia de Saint-Arnoul de Metz, dans son ouvrage intitulé Les Antiquités de Meiz, après avoir montré ce qu'étaient les villes de la Gaule-Belgique lors de l'invasion des Romains, combien elles étaient rares, et combien peu elles méritaient le nom de villes, reconnaissent et prouvent que l'ancienne Metz, la ville capitale des Médiomatriciens, que Ptolomée dans sa Géographie, nomme Divodurum Mediomairi corum (d), se distinguait cependant entre toutes le autres villes de la province, soit par son antiquité étant un des principaux et des plus anciens établis sements celtiques de cette partie de la Gaule, so-

tiquités de Metz. — Histoire de Metz, par les Béné dictins de Saint-Vanne, t. 1.

M. l'abbe Clouet, bibliothécaire de la ville de Ver dun, a commencé la publication d'une Histoire ec à reproduire, sur l'origine des Eglises de cette pro vince, les opinions des savants Bénédictins, san soumettre leurs arguments à aucune discussion , par conséquent sans laire laire un pas de plus à l question. Il est bien à régretier que les travaux d'ailleurs si remarquables de M. Clouet, soient r tés en dehors du mouvement de révision et de ré paration qui se manifeste à notre époque.

(b) Voyez, dans les Acia sanctorum, les articl saint Patient, au 8 janvier; saint Servais, au 13 ma saint Autor, au 10 août; saint Adelphe, au 29 août, Notre tàche cut été moins difficile et moins laborieu si ces savants eussent déjà eu traité l'article de sai Clément, premier évé lue de Metz.

(c) Hist. de l'Eglise gallicane, t. 1, p. 45. (d) Μεδιομάτρικες, ών πόλις Διουοδούρον (Ptol

Cosmogr., l. xi, c. 9).

centre de la grande nation des Médiomatriciens.

Après les premiers chocs des légions de César et des peuples de la Gaule, les Médiomatriciens, ayant compris qu'ils ne pouvaient longtemps résister aux armes de ce conquérant, préférèrent subir volontairement le joug des Romains plutôt que de s'y laisser contraindre par la force. Ils offrirent leur alliance à Cesar, qui l'accepta. Au milieu des embarras que lui suscitaient d'autres tribus, il aima mieux sans doute avoir cette puissante nation pour alliée, que pour ennemie. La sidélité constante et loyale des Médiomatriciens, et aussi l'étendue et la population de leur ville, engagèrent les Romains à en faire un des principaux siéges de leur puissance : en sorte que Divodurum, devenue leur alliée, loin de rien perdre de son état primitif; avait acquis, au premier siècle, une nouvelle et plus grande importance, comme point central de la domination romaine dans la Gaule-Belgique. C'est ce qu'attestent différents saits. 1° Des B routes romaines convergeaient de divers points sur Divodurum. 2° Dès le premier siècle, les Romains l'embellirent de monuments remarquables. On peut citer un palais dans l'intérieur de la ville, et dans les faubourgs un amphithéâtre, et une naumachie alimentée par les eaux de Gorze. Ces eaux y étaient conduites par un aqueduc de vingt-deux kilomètres de longueur, passant, à Jouy, au-dessus de la Moselle, sur des arches d'une hauteur prodigieuse et d'une construction qui atteste les plus beaux jours de la puissance romaine (a). 3° On lit dans Tacite que ce lut dans cette ville que les légions romaines vinrent, des environs de Trèves, chercher un asile, après les malheurs qu'elles éprouvèrent durant la guerre contre Civilis (b). 4° Le même auteur nons dit que les légions de Vitellius y ayant été accueillies avec cordialité, omni comitate, se trouverent, dans une soirée, sur de faux bruits, saisies d'une terreur panique qui les fit courir aux armes, et que, dans c leur lureur, elles se jeterent sur les habitants paisibles et inoffensifs et en égorgèrent quatre mille (c). Une ville qui peut essuyer une aussi grande perte dans ses habitants, sans diminuer d'importance, doit certainement avoir une population considérable. 5 Les Romains avaient établi à Divodurum leurs magasins militaires et leurs manufactures de draps pour les légions. Les empereurs y avaient fait transporter et y faisaient conserver le dépôt de l'ameublement et des vêtements qui étaient à leur usage, lorsque les affaires du pays rendaient leur présence nécessaire dans la province (d).

li est donc constant qu'au premier siècle, Metz était un point central des opérations des Romains dans la Gaule-Belgique, et que des lors cette ville a

(a) Les Bénédictins citent en outre un grand nombre de bas-reliefs, d'inscriptions, et de pierres tumulaires d'origine romaine, trouvés à Metz et dans les environs (Voy. l'Histoire de Metz, t. I, et les Antiquités de Metz).

(b) Legiones in Mediomatricorum sociam civitatem

abscessere (Tacit. Histor. 1. vi, c.70.)

(c) Divoduri, Mediomatricorum id oppidum est, quanquam omni comitate exceptos subitus pavor exterruit, raptis repente armis ad cædem innoxiæ civitatis: non ob prædam aut spoliandi cupidine, sed surore et rabie et causis incertis, eoque difficilioribus remediis; donec precibus ducis mitigati ab excidio civitatis temperavere. Cæsa tamen ad quatuor millia hominum (Tacit. Historiar. l. 1, c. 63).

(d) Voyez l'Ilistoire de Metz, t. 1, et les Antiquités

de Meiz.

(e) Le nom latin de Trèves, Augusta Trevirorum, prouve même que cette ville doit sa véritable fondation aux empereurs romains; et, en effet, à l'époque de César. Trèves était si peu de chose qu'Induciomare, ches des Trévires, se préparant à la guerre

par son étendue et sa population, étant le principal A dû se trouver par là même en relation continuelle avec la capitale de l'empire. Si Trèves rivalisa avec Metz sous ce rapport et devint la métropole de la province, ce ne fut que plus tard lorsque les empereurs jugèrent nécessaire de se fixer plus près du Rhin, pour s'opposer plus efficacement aux invasions devenues sans cesse menaçantes de la part des peuples Germains (e).

Toutes ces circonstances, comme on le voit, permettent de conclure, non sans quelque probabilité, que lorsque saint Pierre a envoyé des prédicateurs dans les Gaules, Metz dut être une des premières, et peut-être la première dans la Gaule-Belgique, qui eût

part à un si grand bienfait.

Mais venons-en aux preuves positives de cet événement. Nous les trouvons dans la tradition de l'Eglise de Metz, et dans les monuments qui viennent à l'appui de cette tradition. A partir du siècle dernier. où la critique moderne est venne jeter du doute sur l'époque de la mission de saint Clément, et en remontant jusqu'aux temps les plus reculés, nous trouvons dans l'Eglise de Metz une croyance ferme, une tradition antique, constante, non interrompue, et consignée dans sa liturgie, qui nous apprend que saint Clément, son premier évêque, sui fut envoyé vers le milieu du premier siècle par l'apôtre saint Pierre. qui avait établi son siége à Rome, l'an 47 de Jésus-Christ; qu'étant arrivé à Metz, il jeta parmi les Médiomatriciens les premières semences de la foi, et parvint à y former un troupeau assez nombreux (f); qu'il eut pour successeur sur le siège de Metz saint Céleste d'abord, et après celui-ci saint Félix, qui tous deux avaient été ses cooperateurs dans l'accomplissement de sa mission apostolique; qu'enfin, depuis ces premie: s prédicateurs, la série de nos éveques n'a éprouvé aucune interruption jusqu'à nos jours. A l'appui de cette tradition, l'Eglise de Metz nous montre le catalogue de tous les pontifes qui l'ont gouvernée depuis le 1er siècle jus ju au xixe, et qui se sont succède sans autres interruptions que de rares et courtes vacances. Or voici quelques remarques, qui seront apprécier la valeur de cette tradition et des monuments qui servent à la constater.

i° Elle a été fixée dans un ouvrage authentique que nous possédons, et qui est antérieur aux siècles que l'on est convenu d'appeler siècles d'ignorance. Nous avons une flistoire des évêques de Metz écrite vers l'an 778 par Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, connu dans les lettres sous le nom de Paul Diacre. Cet écrivain, un des plus distingués de l'époque de Charlemagne, et dont nous possédons plusieurs ouvrages estimés, était ministre secrétaire d'État de Didier, roi des Lombards, lorsque Charlemagne va.nquit et détrôna ce prince. Le docte conquerant sut

contre les Romains, ne jugea pas qu'il sut possible de s'y défendre: il en lit même sortir les vieillards et les enfants, et chercha à les mettre en sûreté au

sond de la grande forêt des Ardennes.

(f) Ce troupeau assez nombreux en lui-même pouvait n'être pas très-apparent pour les infidèles : car il ne se trouvait pas concentré dans Divodurum; il appartenait à toute la nation des Médiomatriciens, comme le prouvent les anciennes limites du diocèse de Meiz. En effet, cette nation s'étendait à l'est des Trévires jusqu'aux Triboques, aux Nemètes, et aux Vangions, qui habitaient les bords du Rhin, et aux environs de Spire, de Worms, et de Strasbourg. Or telle était aussi l'étendue primitive du diocèse de Metz, qui s'avançait par Vic, Dieuze, Blamont, jusqu'à Sarrebourg et Saverne. Saint Clément et ses successeurs ont donc étendu leurs prédications à toute la nation des Médiomatriciens, et en ont été regardés comme les pasteurs, à une époque où les Médiomatriciens n'avaient pas encore perdu leur caractère de peuple particulier et distinct des nations circonvoisines.

cour. Il le plaça quelque temps à Metz pour y fonder une école, et c'est là que Paul, à la prière de saint Angelramne, a écrit son Ilistoire des évêques de Metz sur les documents qui lui furent communiqués, et avec une sagesse de critique que n'ont pas imitée aepuis les chroniqueurs qui ont traité le même sujet. Il est évident qu'en travaillant à cet ouvrage Paul Diacre avait sous les yeux : 1º les diptyques de l'Eglise de Metz, pour établir l'ordre de succession des évêques; 2º des documents anciens, qu'il désigne dans son livre sous le nom de relatio prisca, relatio antiqua; 3° qu'il s'est entouré autant que possible de ce que l'histoire générale de l'Eglise pouvait lui fournir, pour compléter l'histoire particulière qu'il avait à traiter. C'est ainsi qu'il suit pas à pas Grégoire de Tours dans tout ce qu'il raconte de saint Autor et du sac de Metz. Ce serait donc tomber dans une erreur manifeste que de dire, comme quelques auteurs ont voulu l'insinuer, que c'est de B Paul Diacre que date cette tradition de l'Eglise de Metz. La critique et la probité de Warnefride, le soin qu'il a de se taire et de nous prévenir quand ses do-

(a) L'opuscule De Episcopis Metensis Ecclesiæ de Paul Diacre est imprimé, avec les autres ouvrages qui nous restent de cet auteur, dans le tome XIIIe de la Maxima Bibliotheca veterum Patrum, éditée à Lyon, 1677. Le manuscrit d'après lequel cette Edition a été faite, était du 1xº siècle, ou du moins conforme à un manuscrit du 1xe siècle; car le catalogue qui y est annexé s'arrête au quatrième successeur de Saint Angelramne, à Walla, mort en 883.

D. Calmet, dans le let volume de son Histoire de Lorraine, donne, d'après un manuscrit du couvent de Saint-Arnoul de Meiz, un texte de cet opuscule, bien dissérent, en ce qui concerne l'histoire de saint Clément, de celui qui est reproduit dans la Maxima Arnoul a évidemment subi une énorme interpolation. qui a introduit dans l'œnvre de Paul Diacre, à la suite de ce qu'il a écrit sur saint Clément, un morceau contenant une grande partie des récits apocryphes qui ont eu cours aux xe et xie siècles, sur la vie de l'apôtre de Metz. En voici les preuves.

1° Le manuscrit de Saint-Arnoul n'est, sclon D. Calmet, que du x1e, ou, tout au plus, du xe siècle ; or, c'était là l'époque de ces sortes d'altérations, dont on peut dire que souvent elles ont été faites par des hommes plus pieux qu'éclairés, qui pensaient compléter l'œuvre d'un auteur plus ancien, en y insérant les récits populaires qui étaient en vogue de leur temps. Les Gesta Trevirorum, édités dans le même volume par D. Calmet, ont, de l'aveu de ce

savant, subi de semblables interpolations.

2° Le manuscrit, beaucoup plus ancien, d'après lequel a été faite l'Edition publice dans la Maxima Bibliotheca veter. PP., ne contient rien de ces récits D l'ouvrage de Paul Diacre a été progressive et s'est apocryphes. Or, autant il est facile d'expliquer leur insertion dans le manuscrit de Saint-Arnoul, autant il serait difficile d'expliquer leur retranchement dans un manuscrit du ix siècle, si elles se fussent trou-

vees dans l'autographe de Paul Diacre.

3° Paul Diacre dit un mot de l'opinion de guelques personnes, relativement à l'absence de serpents dans te lieu où saint Clément fixa d'abord sa demeure : mais ce n'est qu'avec précaution, et en laissant à d'autres la responsabilité d'une assertion qui ne lui semblait pas avoir tous les motifs désirables de crédibilité. Asseverant, dit-il, qui ejusdem loci habent cognitionem, quod ubi primitus habitavit, nec serpens consistere queat, sed et omnino noxia pestes locum illum resugiant unde olim veræ salutis emanarunt insignia. Voilà tout ce que l'on trouve dans Paul Diacre, qui puisse avoir quelque rapport avec ces prétendues merveilles racontées dans le manuscrit de Saint-Ar-

apprécier le mérite de Warnefride et l'attirer à sa A cuments ne lui fournissent point de détails, l'état des lettres à l'époque et dans le pays où il vivait, nous donnent l'assurance qu'il n'a recueilli que des faits qui lui étaient attestés par des autorités graves, ou dont l'Eglise de Metz était en possession depuis longtemps. A l'Histoire des évêques de Metz de Paul Diacre est annexé un catalogue exprimant la durée de l'épiscopat de chaque évêque. Ce catalogue n'est autre chose évidemment que la copie des diptyques de l'Eglise de Metz, que Paul Diacre a eue sous les yeux en composant ce petit ouvrage. Comme il a écrit son opuscule en style soutenu, et qu'il a voulu présenter au saint évêque Angelramne une œuvre édifiante plutôt que scientifique, il n'a pas voulu sans doute la parsemer de chiffres, que du reste l'Eglise de Metz possédait déjà. Mais pour que tout lut réuni en un seul corps, il a fait extraire des diptyques et transcrire à la suite de son manuscrit le catalogue que l'on y trouve et qui par conséquent doit avoir l'autorité d'un document authentique (a).

> Outre l'ouvrage de Paul Diacre et le catalogue qui y est annexé, nous avons encore une histoire de nos évêques, intitulée Chronique des évêques de Metz. Cette

> noul à la suite du passage que nous venons de citer. Mais qu'il y a loin de ce passage si leservé, et où la cause d'un phénomène, affirmé par des personnes qui connaissent les tieux, n'est pas même cherchée dans les actes personnels de saint Clément, à cette ridicule histoire de serpents insérée dans le manuscrit de Saint-Arnoul! If y a même une véritable contradiction entre l'esprit dubitatif du passage précédent et le ton affirmatif du fragment interpolé. Le même auteur, et Paul Diacre surtout, ne peut avoir écrit dans

la même page des choses aussi disparates.

4º Le style du fragment interpolé n'est pas celui de Paul Diacre: on n'y retrouve ni son goût ni son genre raisonnable ; les pensées en sont exagérées. Bibliotheca veter. PP. Mais le manuscrit de Saint- C les superlatifs et les épithètes s'y entassent; enfin on y rencontre fréquemment des expressions telles que præjalam urbem, amphilheatrum superius dictum. ou jam crebro nominatum, inibi, parvissimus, etc. Ces locutions, qui ne sont nullement familières à Paul Diacre, indiquent une dégénérescence qui sent au moins le xe siècle. Que l'on en juge par le commencement de ce morceau que nous donnons ici: Ferunt namque antiquiores nobis a senioribus priscis cultui sanctæ religionis admodum dedit s veracissimo per varios temporum successus relatu vulgatum hujus sanctissimi præsulis atque apostolici viri tam ingens quod occuli non decet miraculum. Eo namque temporis articulo quo idem venerabilis pontifex ad præfilam devenerat urbem, maxima ejusdem pagi clades devastabat plebem. Amphitheatrum enim jam superius dictum tanta eral serpentium multitudine plenum, etc. Le reste est dans le même goût.

5° Enfin, on remarque même que l'altération de accrue avec le temps. C'est ce qu'ont reconnu les Bénédictins de Saint-Vanne (Hist. de Metz. t. 1, p. 263, note), en collationnant les manuscrits des couvents de Saint-Arnoul, de Saint Symphorien et de

Saint-Clément de Meiz.

Il nous est donc démontré par toutes ces raisons que le manuscrit de Saint-Arnoul a été réellement interpole, et que pour avoir l'œuvre authentique de Paul Diacre, il faut recourir à l'Edition qui a été publiée dans la Maxima Bibliotheca veter. PP. Il est étonnant que les Bénédictins de Saint-Vanne, qui soupçonnaient l'altération du manuscrit de Saint-Arnoul, n'aient pas eu, non plus que D. Calmet, connaissance du vrai texte de Paul Diacre. Du moins ces savants ne raisonnent que d'après le texte altéré de Saint-Arnoul, sans supposer qu'il en existe un autre. Cette remarque est importante pour le sujet que nous avons entrepris de discuter.

chronique donne aussi la durée de l'épiscopat de A chaque évêque; mais elle n'est que du xue siècle (a). Enfin, nous possédons encore d'autres catalogues de même genre, mais ils sont tous postéricurs à celui

de Paul Diacre (b).

2° Cette série d'évêques ne saurait être attaquée dans son intégrité. Ceux des premiers siècles, sur lesquels la critique aurait pu chercher à soulever des difficultés, sont la plupart honorés comme saints dans l'Eglise; leur tombeau a été vénéré, et leurs reliques ont été transférées et honorées dans divers lieux, jusqu'à la fin du siècle dernier. Aussi les savants dont nous combattons l'opinion, n'ont-ils jamais révoqué en doute l'existence d'aucun de ces évêques (c).

3º On ne saurait non plus attaquer par des raisons directes la durée assignée à l'épiscopat de chacun de ces évêques dans les divers catalogues cités plus haut. Car tous ces catalogues sont généralement d'accord sur la durée des épiscopats; les différences R que l'on y rencontre viennent de fautes de copistes, ou bien de ce que les uns emploient des nombres ronds, tandis que les autres ajoutent aux années les

mois et les jours.

Pendant les premiers siècles, où elle paraît suspecte à nos adversaires, la durée de ces épiscopats n'a rien que de conforme à la loi ordinaire de la succession, dans toute la série de nos évêques. Car durant les cinq siècles écoulés depuis le milieu du premier siècle jusqu'à l'an 550 où siègeait saint Villicus, vingt-quatre évêques sont montés sur le siège de Metz; et dans les cinq siècles suivants, c'est-à dire de saint Villicus à Adalbéron III, qui fut élevé sur le siège de Metz en 1047, on en compte vingt-cinq. La différence d'un évêque ou deux, dans le même espace de cinq cents ans de part et d'autre, pourrait même, sans recourir à la combinaison fortuite des âges de l'ordination et de la durée inégale de la vie humaine, s'expliquer par le défaut de sucquemment durant les premiers siècles, où l'administration des Eglises ne pouvait être aussi régulière qu'elle le fut depuis, lorsque la religion fut devenue dominante dans i Etat.

(a) Cette Chronique a été imprimée dans le Spicilége de d'Achéry (Edit. in-fol., t. 11, p. 224).

(b) Voyez le Monitum du Spicilége de d'Achéry, placé en tête de la Chronique citée plus haut. Voyez aussi les Bollandistes (Acta sanct., t. XXXVII, 29

août, art. S. Adelphe).

(c) Saint Clément a été inhumé dans la crypte de l'oratoire qu'il s'était fait près de l'amphithéatre. Cet oratoire ful, depuis, un lieu sacré pour les chrétiens de Metz, et la plupart de nos anciens évêques y furent inhamés à côté de saint Clément. Plus tard on bâtit sur cet oratoire, sous le titre de Saint-Félix, une grande église qui, au x1e siècle, sut rebâtie et prit le nom de Saint-Clément. Aux environs de D magne les reliques de saint Félix. Le corps de saint Saint-Clément, dans la partie du Sablon qui avoisine la ville, entre la Seille et la Moselle, se trouvaient plusieurs autres magnifiques églises, dont la plus célèbre sut celle qui, dédiée primitivement à saint Jean l'évangéliste, avait pris dans la suite le nom de Saint-Arnoul, lorsque le saint évêque de ce nom y fut inhumé et honoré..De là vient que ce lieu étalt désigné par les mots ad Basilicas. En 1552, toutes ces belies églises furent rasées par ordre du duc de Guise, et à leur place furent construites des fortifications, dans le but de mettre Metz en état de défense contre l'agression de Charles-Quint. Les reliques de saint Clément avec les reliques des saints évêques Victor I et II, Sambace, Phronime, Legonce et Explèce, furent alors transférées intra muros, et déposées plus tard dans une église qui prit le nom de Saint-Clément. Les reliques de saint Siméon avaient été données, en 770, à l'abbaye de Sénones

Or, en mettant au bout l'un de l'autre tous ces épiscopats, à partir de celui de saint Hespérius, qui siégeait certainement à Metz en 535, la durée assignée dans nos catalogues à l'épiscopat de chaque éveque nous conduit jusqu'au milieu du premier siècle, pour le commencement de l'épiscopat de saint Clément : résultat qui confirme complétement l'an-

tique tradition de l'Eglise de Metz.

Voilà donc une tradition et des monuments à l'appui, qui en saine critique ne peuvent assurément pas être méprisés, et l'on doit bien se garder de la confondre avec ces traditions et ces documents saus autorité que les savants ont eu trop souvent, nous en convenons, à combattre et à faire disparaître. Il nous semble que pour ébranler une tradition si ancienne, si imposante, si solidement appuyée par des monuments authentiques, si bien en harmonie avec l'état de notre patrie durant les premiers siècles de la domination romaine dans les Gaules, il faut des arguments puissants et bien positifs. Voyons donc les preuves de nos adversaires : si nous parvenons à montrer, comme nous l'espérons, qu'elles ne sont nullement péremptoires, notre thèse restera debout avec toute l'autorité que nous venons de lui revendiquer.

Les arguments de nos adversaires se rapportent a différents, cheis. Nous allons les exposer de suite, et les réunir en un seul faisceau, afin que l'on ne puisse pas nous soupçonner d'en dissimuler la valeur. Nous y répondrons ensuite article par ar∽

ticle.

 Saint Victor I^{or}, cinquième évêque de Metz, a assisté à un concile de Cologne tenu en 345, ou du moins a souscrit au concile de Sardique tenu en 347, comme on le voit par les Actes de ces conciles; or, en donnant vingt ans d'épiscopat à chacun de ses quatre prédécesseurs, on arrive à peine au milieu du me siècle, pour y placer la mission de saint Clément et les commencements de l'Eglise de cession immédiate, qui dut se présenter plus fré- un Metz. En outre, d'après Grégoire de Tours suivi par Paul Diacre, saint Autor, treizième évêque de Metz, a été emmené captif par Attila, lorsque ce prince barbare est venu saccager Metz en 451. Voilà donc deux dates qui fixent les commencements de l'Eglise de

> par saint Angelramne. L'évêque Drogon, au 1xº siècle, avait également retiré de Saint-Clément les reliques de saint Ruffe, qu'il avait accordées à l'abbaye d'Otternheim, près Worms; celles de saint Adelphe, qu'il avait données à l'abbaye de Neuvillers, au diocèse de Strasbourg; et celles de saint Céleste et de saint Autor, dont il enrichit l'abbaye de Maurmoutier. L'église de Many, près Faulquemont, possède de temps immémorial des reliques de saint Céleste et de saint Autor, qui lui ont sans doute été données à l'époque de leur translation à Maurmoutier. Enfin, l'empereur saint Henri avait, au commencement du xie siècle, transféré en Alle-Patient avait été inhumé dans l'église de Saint-Jean ud Basilicas, et sut, en 1552, transféré intra muros dans l'église de Saint-Arnoul. Le corps de saint Urbice fut d'abord déposé dans l'église de Saint-Maximin au delà de la Seille, puis dans une chapelle construite en son honneur hors de la ville et près de la porte des Allemands, d'où, en 1552, il fut transféré dans l'église paroissiale de Saint-Eucaire. La plupart de ces reliques ont été perdues pendant la révolution de 1793. L'église de Saint-Martin de Pontà-Mousson conserve encore quelques os de saint Clément, qui lui avaient été donnés depuis longtemps, et dont elle vient de rendre quelques fragments à la cathédrale de Metz. Telle est l'histoire des reliques de nos quinze premiers évêques. Comme l'existence des évêques suivants ne peut en aucune manière être révoquée en doute, nous ne pousserons Pas plus loin ces indications.

The state of the s

Metz au moins deux siècles plus tard que ne le font A cette Eglise est très-récente, puisque partout on voit

mos catalogues.

II. Nous avons une lettre de saint Ruffe, neuvième évêque de Metz, à saint Nicétius, archevêque de Trèves, son métropolitain. Or, saint Nicétius n'a occupé le siége de Trèves que vers 532, et saint Ruffe, scion nos catalogues, aurait du vivre au commencement du III siècle : autre difficulté de chro-

nologie (a).

III. Il paraît bien qu'on a attenge la durée de l'épiscopat de plusieurs anciens éveques de Meiz. pour atteindre les temps apostoliques; car un doit regarder comme exorbitante et bien improbable la durée de l'épiscopat des évêques suivants, choisis parmi les plus anciens: saint Clément, qui a siégé 23 ans, saint Félix 42 ans, saint Siméon 30 ans. saint Ruffe 29 ans, saint Firmin 45 ans, saint Légonce 34 ans, saint Autor 49 ans, et saint Urbice 29 ans (b).

IV. Il est à croire aussi que, toujours dans le but a d'atteindre à cette antiquité, on a insert dans le catalogue des évêques de Metz des noms pris dans les catalogues des Eglises voisines. Car saint Clément, saint Légonce et saint Autor sont noumés dans le catalogue des évêques de Trèves, et saint Firmin

dans celui des évêques de Verdon.

V. L'histoire de saint Clément est remplie de détails apocryphes, qui ne méritent aucune croyance. Comment admettre qu'arrivant à Metz vers l'an 50, il se soit établi dans les cavernes de l'amphithéatre qui. à cette époque, ne pouvait être abandonné et encore moins être en ruine, vu qu'il ne devait être construit que depuis une vingtaine d'années? Comment admettre que Metz, si peuplée alors, et cet amplithéatre nouvellement construit, fussent des repaires de dragons et de serpents, que saint Clément aurait emmenés comme un troupeau se noyer dans la Seille? Comment admettre qu'il ait dédié un autel à saint truire plusieurs églises à une époque où les chrétiens n'en batissaient pas encore, etc. ?

VI. Le culte de saint Clément était incomu à Metz avant l'évêque Hériman, qui, en 1090, releva ses reliques, les renferma dans une châsse et les fit honorer dans une église qu'il'fit bâtir et qu'il dédia en

l'honneur de saint Clément (c).

VII. Comment croire que saint Patient, quatrième évêque de Metz, fût Grec d'origine, et envoyé par saint Jean l'évangéliste, vu que son nom même est latin? Et l'histoire de la dent de saint Jean, que saint Patient aurait reçue de cet Apôtre, et qu'il aurait fait honorer comme une relique, n'est-elle pas controuvée?

VIII. On ne voit point de conciles tenus à Metz avant le vie siècle, ce qui montre évidemment que

(a) Voyez ces difficultés de chronologie proposées par B. Calmet, dans sa dissertation str les évêques ne parlons pas de saint Firmin ou Phronime, qu'un anachronisme de Baronius, dans le Martyrologe romain, fait assister au concile d'Agde en 506. On ne peut voir dans cette erreur que le résultat d'une distraction, car les Actes de ce concile portent : Firminus presbyter, missus a domino meo Pappalo episcopo, subscripsi. Cette souscription, comme on le voit, n'est pas même celle d'un évêque.

(b) Voyez D. Calmet à l'endroit cité plus haut, et l'abbé Clouet (Hist. ecclésiast. de lu province de Trè-

ves, p. 55, note).

(c) Histoire de Metz par les Benédictins de Saint-

Vanne, t. I. p. 210.

(d) Voyez D. Cajot (Antiquités de Metz., p. 167). - Nous ne parlons pas de l'absence d'antiquités monumentales, telles que pierres tumulaires, débris de constructions, etc., qui indiqueraient dans ces prepriers siècles la présence du christianisme à Metz.

la célébration des conciles suivre de près l'établissement des grandes léglises (Hist. de Meix, 1. 1, p. 199. >

IX. Enfin, si l'Evangile a été preché et a en des seclateurs à Melz des le 1er siècle, comment supposer que la chose soit restée inconnue aux autorités de la ville qui, étant païennes, auraient dû s'en préoccuper? Comment se persuader que les Romains aient permis que l'on exerçat publiquement et paisi-Diement au milieu d'eux, dans la ville de Metz, une religion contraire à la religion de l'Etat et probbbe par les édits des empereurs? Car on me cite à Meiz ni martyrs, ni confesseurs de la foi durant les persé. cutions qui en ont tant fait ailleurs, et notamment à Treves. Cependant l'empereur Maximien-Hercule, à qui le nom chrétien était si odieux, a certainement visile Melz. C'est ce qu'atteste l'inscription d'un monument trouve dans cette ville (d).

Volla les objections. Nous ne les avons point dissimulées, ni affaiblies : reprenons-les successivement

pour y faire nos réponses.

I. Nous dirons d'abord avec les Bollandistes (e), que s'il Tallait suivre la chronologie assignée par nos adversaires pour l'épiscopat de saint Victor et pour celui de saint Autor, on tomberau dans de graves difficultés. Cherchons d'abord dans la chronologie de nos anciens évêques une date sure qui paisse nous servir de point de départ. L'épiscopat de saint Hespérius nous la fournit. Cet évêque a assisté et souscrit au premier concile de Clermont tenu en 555 (f), et nous devons regarder comme exacts les documents qui le font monter sur le siège épiscopal en 531. Or, 1º en laisant assister saint Antor, treizième évêque de Meiz, au sac de certe ville par Attila en 451 , et saint Hespérius, le vingt-troisième, au conche de Clermont en 535, on ne trouve que 84 ans de samt Antor à saint Hespérius, ce qui ne laisse, terme Pierre du vivant de cet apôtre, qu'il ait fait cons , moyen, qu'environ 8 ans d'épiscopat pour chacun des dix évêques qui remplissent cet intervalle : tandis que, dans les cinq siècles suivants, aussi bien que dans toute la suite de nos évêques, la durée moyenne des épiscopats est d'environ 20 ans. Cette irrégularité dans la loi de succession de nos évêques accuse certainement une erreur dans la première de ces deux dates, puisque la seconde est incontestable. 2º D'après nos catalogues, les évêques, de saint Victor à saint Autor, ont dû siéger l'espace de près de 200 ans, et il n'y a que 104 ans du concile de Cologne à l'invasion d'Attita. Les mêmes catalogues donnent au moins 225 ans pour la somme des épiscopats de saint Autor à saint Hespérius, et il n'y a que 84 ans du sac de Metz par Attila au premier concile de Clermont. Il faut donc, d'un côté, regarder comme non avenue une tradition antique et constante, aussi

Cet argument négatif n'est objecté par aucun savant. Car on sait que l'on ne bâtissait point encore d'églide Metz (Hist. de Lorraine, t. 1, p. 18 et suiv.). Nous B ses dans les premiers siècles, et que les Médiomatriciens n'étaient guere dans l'usage d'élever des monuments sur les tombeaux de leurs défunts. Toutes les pierres tumulaires qui datent de cette époque, portent en effet le cachet du paganisme romain, que les chrétiens ne pouvaient imiter. Au reste cet argument prouverait trop, car on ne connaît dans le diocese aucun 'monument d'origine chrétienne qui remonte au vie siècle : et cependant le christianisme, de l'ave de tout le monde, y était établi au moins dès le com mencement du ive siècle.

(e) Sur cette première difficillé, voyez les Att SS. Tom. XIV, art. S. Servais, au 13 mai; Tom XXXVII, art. S. Autor, du 10 avut, et art. S. Adel

phe, au 29 adul).

(f) Hesperius in Christi nomine episcopus Ecclesi Melensis consensi et subscripsi (In Actis concilii Ar vernensts 1, apud Sirmund., Concilior. Gallicanor. 1, ad annum 535).

ne portent en eux-mêmes sucun caractère de fausseté ni de supposition, et de l'autre reconnaître mour une. suite de dix évêques une une ruption de la loi historique des successions épiscopales. Ces deux remséquences sont bien graves en crinque, et, pour être admises, elles out besoin d'être appuyées sur des monuments tout a fait incontestables. Voyows donc si tels sont ceux qu'alléguent nos adversaires.

D'abord les Actes du concile de Gelegne, auquel on prétend que saint Victor assista, ne peuvent être présontés comme un document d'une valeur irrécusable. Les Bénédicims de Saint-Vanne (Histoire de Metz. t. 1, p. 216), avec Baronius, Tillemont, et d'autres Bavants, les regardent au contraire comme supposés, va. disent-ils, que les noms des l'éres qui y ont souscrit sont évidemment copiés sur les Actes du concile **de Sardique tenu l'année suivante, et qu'Euphratas,** évêque de Cologne, contre qui se concile aurait été convogné et qui y aurait été déposé et flêtri, a cependant assisté l'année suivante au concile de Sardique, et a même été député par ce concide vers l'empereur Constance. Le P. Henschénius, dans sa savante dissertation sur saint Servais, évêque de Tongres, bout en admettant comme réelle l'existence de ce concile, en regarde cependant les Actes comme gravement altérés, au moins en ce qui concerne les noms propres. Ainsi, 1º il fait remurquer, d'après le P. Surmond, que le mot Laticiavo est substitué au mot Articlavo qui est le nom ancien de la ville de Verutun. 2º A cite comme mai a propos insérée dans ces Actes la souscription de Simplicius, évêque d'Autan, qui n'a vécu qu'au siècle suivant, landes qu'em 546 c'est saint Cassien qui fui parait avoir du occuper le siège d'Autun. 3º Il penserait également que quelque demi-savant, ou quelque ignorant copiete, y autait zussi inséré, à tort, ou au moins y agrait formé par Paltération d'un autre nom, colui d'Euphralas, éveque recommandable par sa science et sa vertu , et qu'il croit le successeur immédiat de celui qui agrait 🛶 été déposé dans le concile. Les Peres du concile au-Taient tu le nom de celui-ci, pour ne point imposer a sa mémoire une flétrissure trop selennelle, ou bien pent-être le nom de cet évêque déposé avait-il quelque rapport avec celui d'Euphratas, que le correcterr ou le restaurateur inhabite aura cru de voir y subs-Tituer. Telles sont les principales altérations que denschénius remarque dans les Actes de ce concile (a). Certes l'autorité d'un tel document est bien toin d'étre irrécusable, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on adopte sur l'existence du concile de Cologne.

Le second menument que l'on oppose à nos catalogues est le texte des Actes du concile de Sardique tenu en 547, et auquel on prétend que saint Victor aurait également souscrit. Mais les souscriptions des évêques, dans les Actes de ce concile, parmi lesquelles on lit en esset le nom de Victor, même deux fois, sont données sans aucune indication de la ville une supposition assez gratuite qu'en prétend que l'une de ces souscriptions, Victor, est celle de l'évêque de Meiz. Une induction aussi conjecturale softi-

(a) Voici un extrait des propres paroles du P. Henschénius: Simplicio datur episcopatus Augustodumousis, cum ibidom videatur tunc sedisse sanctus Lassianus, et post hunc Egemonius, ac dein saculo sequenti Simplicius, uti diximus ad Vitam sancti Amatoris, i Maii. Liceat nobis ergo, cum venia lectoris, indicare quod arbitremur aliud nomen guoque in eumdem textum irrepsisse, aut falso suppositum a sciolo aliquo, aut ab imperito librario longe deformatum, ipsius seilicet episcopi Agrippinensis, ab aliis autem in concilio episcopis forsan alto silentio involutum ut famæ illius consuleretur, aut pro nomine Euphraxii, Euprasiive aut alio simili deforma:um; Euphratæ, in-

and the property of the second second

bien que des documents qui datent du vin siècle, et qui A rait-elle pour ruiner l'autorité de cos preuves posi, tives ?

> En troisième lieu, le rémoignage de Grégoire de Tours n'offre pas un argument sous solide; car cet historien se contredit manifestement lui-même sur le fait qui nous occupe, et le seus le plus raisonna-Die que d'on phisse donner à son texte est en laveur de mos catalogues, comme nous le verpons bientôt.

> Enlis, la lettre de saint duite, quatrième document que l'on allègue, a'est absolument d'aucage valeur, si oc n'est cobire mos adverbaires, comme apus hous réservons aussi de le démontrer plus bas.

> Voila donc les arguments les plus péremptoires de nos adversaires, qui ne se inouvent landés que sur des monuments anocryphes ou falskiés, sur des monuments contradictoires, ou d'une autorité purement conjecturate: documents que l'on doit, par conséquent, regarder en saine critique comme tout à lait impuissants contre la tradition de l'Eglise de Metz. l'autorité de nes catalogues, et la lei régulière des successions épiscopales.

Que si, cependant, l'on veut que l'évêque de Metz ait véritablement souscrit au concile de Cologne. nous allons voir que cet évêque deit être saint Autor, et non saint Victor.

En elfet, dans son récht du sac de Metz et de la captivité de saint Autor par Atula, Grégoire de Tours, shivi sur ce point par Paul Diacre, fait saint Autor contemporais de saint Servais, évêque de Tongres. Il raconte comment saint Autor a été prévenu par saint Servais de l'arrivée prochaine des barbares et du désastre lutur de sa ville épiscopale (Mast. Franc. l. M., c. 5). Or smill borveds est un des Pères du concile de Cologne tenu en 346, et probablement aussi du concile de Sandique tenu en 347. il est donc antériour d'un siècle à Addia. D'un augre côté, en suivant les catalogues de mes évêques, saint Autor aurait occupé le siège de Metz depuis vers d'au 326 jusque vers l'an 375. C'est donc ce dennier qui aurait souscrit au concile de Lologne avec sou contemporain et son ami saint Servais; et dans les Acles que nous avons de ce concide, il faudrait lize Autor au liou de Violor. Due erreur de copiste aurait minsi substitué ce dernier nom à la place du mom néaviable dans les souscriptions des Pères de concile. Après les autres falsifications ou corrections signalées dans les Actes de ce concile par le P. Sirmond et par le P. Henschénius, et que nous avons men--tionnées plus haut, les Bollandistes n'hésitent mas à admettre ici une erreur de même penre, qui a dû introduire dans ces Actes de nom de Victor à la place de celui d'Autor: ils cirent mome des auteurs plus anciens qui ne doutent nullement de cette ellération (b). D. Cajot se récrie, il est vrai ; mais pour rejeter cette correction d'un texte fautif, il est obligé de faire une hypothèse semblable, tout à fait gratuite et bien plus difficile à expliquer, en mettant Aravatius ou Arvatius pour Servatius dans le texte épiscopale de chaque signataire. Ce n'est que par D de Grégoire de Tours. Entre les moms Autor et Victor la différence n'est pas grande, surtout dans les écritures antiques. C'est à pou près le même mombre de traits presque dentiques; et l'on conçeit

> quam, viri et eruditissimi et integerrimi, ut mox palebit : imo quem arbitramur nequilias alterius detexisse et in ejus depositi locum suisse subrogatum. (Acta SS., de S. Servatio, die 13 Maii, p. 210, C.)

> (b) Consederat hic Autor cum sancto Servatio in concilio Agrippinensi; sed littera unica mutata per amanuensium madvertentiam in Actis scribitur Victor: qui error jam ante observatus fuit a Meurissio, episcopo, in Historia episcoporum Metensium; ab Ægidio Gelenio, lib. a de Magnitudine Coloniæ Agrippinensis, syntagmate 6, notatione 3; Claudo Roberto, in Gallia Christiana, uliisque (Acta SS. mensis Maii ad diem 13, de S. Servatio, p. 214, E).

manuscrit de six à sept cents ans, altéré de vétusté. tels que devaient être les Actes du concile de Cologne au xe ou xie siècle, un manuscrit où sans doute les caractères des signatures étaient mai formés, comme c'est l'ordinaire, un copiste aura pu facilement être conduit à lire Victor au lieu d'Autor, qui est un nom propre rare dans l'Eglise, et qui pentêtre lui était inconnu. Ce mot d'ailleurs ne se rencontrait qu'une fois dans son manuscrit; tandis que dans l'ouvrage de Grégoire de Tours le mot Servatius se trouve répété un trop grand nombre de fois pour que l'on puisse admettre la possibilité d'une erreur de copiste qui l'aurait substitué au mot Arvatius.

Quant aux Actes du concile de Sardique, les souscriptions qu'on y lit ont tant de rapport avec les souscriptions du concile de Cologne, que celles-ci une fois altérées, on conçoit aisément que cette prétendue correction soit passée dans les Actes du concile de Sardique, si toutefois on veut admettre que p l'évêque de Meiz y ait souscrit : ce que du reste rien ne prouve incontestablement, comme nous l'avons dit plus haut.

l'our compléter nos explications sur ce premier argument de nos adversaires, il nous reste, 1° à rendre compte de la captivité de saint Autor autrement que par l'invasion d'Attila, et 2° à faire voir que le sens le plus raisonnable du texte de Grégoire de Tours est conforme à la chronologie de nos cata-

ingues.

1° A l'époque où nos catalogues fixent l'épiscopat de saint Autor. l'histoire mentionne une grande invasion des barbares de la Germanie dans les provinces septentrionales des Gaules. L'empereur Constantin venait de mourir : ces barbares, que la terreur de son nom avait maintenus jusqu'alors, ne tardèrent pas à traverser le Rhin, pour porter leurs ravages sur les provinces de la Gaule. Le César Julien sut envoyé en Occident pour les combattre, et ayant remporté sur eux une célébre victoire en 357, 🗣 il parvint à les repousser au delà du fleuve et à en délivrer les provinces de l'empire. Durant cette invasion, Metz et son territoire furent saccagés et le saint évêque Autor emmené captif jusqu'à un lieu appelé Decempagi, que l'on croit être la ville de Dieuze.

2º Puisque Grégoire de Tours fait saint Autor tout à la sois contemporain de saint Servais et d'Auila, il y a dans son récit un anachronisme évident, quelle que soit l'époque admise pour l'épiscopat de saint Autor. 11 est vrai que D. Calmet, pour éviter l'anachronisme de saint Servais contemporain d'Attila, admet un second saint Servais, évêque de Tongres, inventé par Pagi; mais ce saint Servais II, tout à fait inconnu dans l'histoire, est rejeté par les autres critiques. Nous avons vu tout à l'heure que Phypothèse qui substitue Arvatius à Servatius est également inadmissible. Nous pouvons ajouter que nuscrit de Grégoire de Tours, et qu'au vine siècle Paul Diacre lisait déjà Servatius. C'est donc bien saint Servais, contemporain des conciles de Cologne et de Sardique, que désigne Grégoire de Tours au chapitre cinquième du livre second de son Histoire des Francs.

Dans l'interprétation d'un auteur, entre deux hypothèses renfermant chacune un anachronisme, la critique veut que l'on admette celle qu'exigent les plus grandes autorités, et dont l'anachronisme trouve plus facilement sa raison dans les idées de l'auteur que l'on explique. Or, nous avons d'un côté nos ca-

(a) Acta SS. Augusti, ad diem 10, de S. Auctore, n. 5. (b) Annales du moyen age, t. 11, 1. v, p. 212, Edit. in-8°, Paris, 1825.

(c) Noyez les Acta sanctor., Maii die 13, de S. Servatio, p. 215, n. 14, et l'Histoire des Francs de Gré-

sans peine qu'ayant probablement sous les yeux un A talogues, qui font saint Autor contemporain de saint Servais, et non d'Attila : et de l'autre, nous n'avons que le récit de Grégoire de Tours, qui implique contradiction. En outre, on explique facilement l'erreur de Grégoire de Tours dans le sens de nos catalogues. Les Bollandistes (a) ne trouvent rien d'étrange à supposer que cet auteur ait confondu ensemble diverses dévastations que Metz a eu à subir de la part des barbares d'au delà du Rhin, et qu'il ait attribué à Attila la captivité de saint Autor, quoiqu'elle ait cu heu dans une invasion plus ancienne. En cela il n'aura fait que subir les idées de son temps et l'impression de terreur qui restait encore des ravages d`Attila.

 L'invasion d'Attila, dit l'auteur des Annales du moyen age, fut un événement prodigieux qui frappa vivement l'imagination des contemporains et de la postérité; à tel point que le souvenir ne put s'en esfacer. Il semble même qu'on y rattache la désolation de plusieurs provinces, le sac d'une multitude de villes qui, peut-être, furent ruinées dans un autre temps et par d'autres invasions (b). > Grégoire de Tours n'est pas d'ailleurs d'une exactitude à faire éloigner cette supposition, surtout en ce qui concerne les faits qu'il n'a point vérifiés par lui-même ou recueillis sur des documents surs. C'est ainsi qué dans son Histoire des Francs, il intervertit et confond l'ordre de succession des rois Vandales, attribuant même à l'un ce qui appartient à l'autre (c). Rien donc de plus naturel dans son récit que l'anachronisme par lequel il fait saint Autor contemporain d'Attila.

Ainsi tout s'explique. L'erreur de Grégoire de Tours une feis reconnue et la rectification des Actes du concile de Cologne admise, les événements et les personnages reprennent leur place naturelle dans la chronologie. Mais il nous reste encore un document à discuter, la lettre de saint Ruffe à saint Nicétius

son métropolitain.

II. Nous sommes étonnés, nous l'avouons, que le savant abbé de Sénones ait jugé cette prétendue lettre de saint Ruffe digne de figurer parmi les pièces du procès qu'il intente à l'antiquité de l'Eglise de Metz. Car, pour adopter et défendre un pareil document, il faut se jeter dans les contradictions les plus palpables. Comment, en effet, saint Ruffe, neuvième évêque de Metz, a-t-il pu exister en 532, si, comme le prétend D. Calmet, saint Autor, treizième évêque de Meiz et quatrieme successeur de saint Ruffe, a vécu 70 ans plus tôt et a été emmené captif par Attila en 451? Que faire en outre des treize évêques intermédiaires entre saint Russe et saint Hespérius, si le premier a écrit à saint Nicétius en 532, et si le second a assisté au concile de Clermont en 535? Le fait est que, dans cette lettre, l'on ne trouve rien qui prouve qu'elle soit de saint Russe, évêque de Metz. Elle est intitulée : Epistota Ruft episcopi ad Nicetium papam, sans aucune indication d'épaque ni le mot Arvatius ne s'est rencontré dans aucun ma- D de lieu ¿(d). Si l'on ne trouve pas dans l'histoire un autre Ruffe que l'évêque de Metz auquel on puisse l'attribuer, ou un autre Nicétius, pape ou archeveque, que celui qui gouvernait l'Eglise de Trèves au vi' siècle, à qui elle ait pu être adressée par notre saint évêque, il faut conclure que c'est un document supposé, ou que l'on ne connaît pas tous personnages de l'histoire : car il est bien évident que, dans aucune hypothèse, cette lettre n'a pu être écrite en 532 par saint Ruffe, évêque de Metz, à saint Nicétius, archevêque de Trèves.

> On voit maintenant de combien peu de valeur sont les documents invoqués par nos adversaires contre

> goire de Tours dans la collection des mémoires relatils à l'Histoire de France, publiés par M. Guizot.

> (d) Voyez l'Histoire de France de Duchesne, où cette lettre est rapportée, tom. I, p. 863.

quelle confusion, dans quelles contradictions, dans quelles inextricables difficultés on est entraîné en les admettant. Aussi aucun de nos adversaires n'a tenté de coordonner la chronologie de nos évêques selon ces documents : c'eût été chose impossible. En suivant, au contraire, la chronologie de nos catalogues, avec les explications bien simples que nous venons de donner, tout se conçoit, tout devient clair, tout se coordonne et s'accorde parfaitement. Ce n'est pas saint Victor qui a assisté au concile de Cologne, mais saint Autor, contemporain, non d'Attila, mais de saint Servais qui, comme lui, a souscrit au même concile. C'est par ce dernier qu'il a été prévenu de l'invasion des barbares qui ont saccagé Metz vers le milieu du 1v° siècle et qui l'ont emmené captif. Enlin, la loi historique de la durée des épiscopats se soutient dans toute la série de nos évêques, et l'on n'est pas obligé de fouler aux pieds des monuments anciens et dignes de respect.

L'article de la chronologie éclairei et fixé, les autres difficultés n'étant que des preuves négatives ou des obscurités de détail, sont trop secondaires pour ébranler notre thèse. Nous allons cependant y ré-

pondre.

III. C'est bien gratuitement, pouvons-nous dire avec les Bollandistes, que l'on regarde comme exorbitante et improbable la durée de l'épiscopat de plusieurs de nos anciens évêques, et que D. Calmet suppose qu'on l'a allongée, pour plusieurs d'entre cux, dans le but d'atteindre aux temps apostoliques. Nous avons dejà fait voir que, pendant les cinq premiers siècles de nos catalogues, auxquels ce reproche s'applique, la durée moyenne des épiscopats est la même que dans les cinq siècles suivants, où les successions épiscopales sont tout à fait sûres. L'inspection de nos catalogues suffirait d'ailleurs pour faire tomber la supposition de D. Calmet. Car un faussaire de ce genre aurait-il laissé des épiscopals de 🖍 3 ans 2 mois, de 3 ans 6 mois, etc., comme ceux de saint Victor II, de saint Bonnole, à côté d'épisconats de 42 ans 6 mois, de 54 ans, etc., comme ceux de saint Firmin et de saint Légonce? N'aurait-il pas réparti ses additions d'une manière moins inégale et plus vraisemblable? Enfin, pourquoi voudrait-on que ce qui a en lien plus tard n'ait pu exister dans les siècles anciens? Du viii au xie siècle, sans sortir de nos catalogues, nous trouvons que saint Sigisbauld a siégé 24 aus; saint Chrodegang, 23 ans; saint Augelramne, 23 ans; Drogon, 33 ans; Robert, 34 ans; saint Adalbéron 1, 55 ans; Thierry II, 43 ans; Adalbéron III, 25 ans ; et Etien 44 ans. Ce dernier fut sacré en 1021, plus d'une année après son élection. par le pape Calixte II son oncle, et mourut le 29 décembre 1065. Nos quatre derniers évêques d'avant la révolution de 1793 ont été évêgues, M. de Feuillade, 28 ans; M. de Coislin, 56 ans; M. de Saint-Simon, 27 ans; et M. de Montmorency, 55 ans. Ce dem, en 1757; et de Metz, en 1760; il a vécu jusqu'en 1808 (a). D. Calmet et ses disciples ne sont donc pas fondés à porter contre nos catalogues une accusation de sausseté, parce qu'ils présentent quelques longs épiscopats dans les premiers siècles, puisque cette difficulté n'en est pas une pour les siè**cles** suivants.

IV. De ce que les noms de quelques-uns de nos anciens évêques se trouvent dans les catalogues d'autres Eglises, faut-il conclure que nos catalogues ont

(a) L'histoire contemporaine nous offre des exemples non moins remarquables de longs épiscopats. Monseigneur le cardinal de la Tour d'Auvergne, actuellement évêque d'Arras, a été institué par le concordat en 1802, et a, par conséquent, déjà 45 ans d'épiscopat. Monseigneur Droste de Vischering, évêque de Munster, frère de l'illustre archévêque de Colo-

l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, et dans A été falsifiés par l'introduction d'évêques étrangers à l'Eglise de Metz? Nous ne le pensons pas. Le même nom, en effet, n'a-t-il pas pu être porté par différents personnages dans ces siècles anciens, comme cela a eu lieu plus tard et a lieu encore aujourd'hui? Dira-t-on que saint Abbon, qui siégeait à Metz au commencement du vine siècle, a été inséré à tort dans nos catalogues, parce que, vers la même époque, un évêque nommé aussi Abbon occupait le siége de Verdun? La certitude de l'histoire de ces tempslà s'y oppose. Reconnaissons donc que cette identité de nom ne prouve rien contre l'autorité de nos catalogues. Ce qui le fait bien voir, c'est qu'elle tombe précisément sur des personnages bien connus, et dont l'existence comme évêques de Metz est indubitable. Personne, en effet, ne peut révoquer en doute que saint Clément ne suit le premier évêque de Metz; l'épiscopat de saint Autor se lie à l'histoire de Metz par des faits incontestables; saint Firmin est mentionné comme évêque de Metz dans le Martyrologe romain, et, enfin, les reliques de tous ces saints évêques ont été conservées jusqu'à ces derniers temps à Metz, ou dans les églises auxquelles elles ont été données (b). Que si l'on insistant sur la réalité des emprunts de ce genre, il faudrait les attribuer, non à l'Eglise de Metz, dont la série des évêques est trop inattaquable, mais aux Eglises voisines dont les catalogues, tout à fait insuffisants pour remonter aux temps apostoliques, sont d'ailleurs loin d'offrir la même certitude que celui de l'Eglise de Meiz. Peut-être aussi que les soins donnés par quelquesuns de nos évêques à des pruples voisins dont les Eglises se trouvaient privées de pasteurs, auraient été la cause de l'insertion de leurs noms dans les diptyques de ces Eglises. Cette conjecture n'est pas tout à fait improbable, lorsqu'on se rappelle l'úsage assez reçu parmi les premiers évêques des Ganles, de se regarder comme les missionnaires de toute une province, quand cette province manquait d'autres pasteurs. L'objection que nous réfutons ne peut donc longnir aucun argument sérieux contre l'autorité des catalogues de l'Eglise de Metz.

V. Mais en voici une autre qui paratt d'un plus grand poids aux yeux de nos adversaires, et sur laquelle ils insistent longuement. L'histoire de saint Clément est remplie de détails apocryphes qui ne

méritent aucune croyance.

Des vérités historiques peuvent, nous n'en disconvenous pas, être embarrassées et obscurcies par des récits apocryphes. Le devoir d'une sage critique est alors, non pas d'abandonner la vérité avec l'erreur, mais de chercher à dégager l'une de l'autre, pour conserver la vérité et rejeter l'erreur. En reconnaissant des caractères de vérité à nos anciennes traditions, nous sommes loin de vouloir donner la même autorité à tout ce que des récits populaires, accueillis par de crédules auteurs, ont pu y ajouter. Nous nous en tenons, pour l'histoire de saint Clédernier fut fait évêque d'Orléans, en 1753; de Con- D ment, à l'œuvre authentique de Paul Diacre, c'està-dire à cette œuvre, telle qu'elle est reproduite dans la Maxima Bibliotheca veterum Patrum. Nous rejetons le texte altéré du manuscrit de Saint-Arnoul et des autres manuscrits du x° siècle, dont nous avons prouvé l'interpolation (c). Or, c'est dans ces manuscrits falsifiés que se sont accumulées aux xe et x1e siècles, toutes ces légendes incroyables, souvent ridicules, et auxquelles nos adversaires ont recours pour attaquer la vérité de l'histoire de saint Clément. Le texte véritable de l'aul Diacre est grave, raison-

> gne, est venu, en 1844, visiter la sainte Robe à Trèves, dans sa 49e année d'épiscopat; il a célébré, en 1845, le 50° anniversaire de son sacre, et est mort en 1845, après 51 ans d'épiscopat.

(b) Voir, plus haut, la note de la col. 681. (c) Voir, plus haut, la note de la col. 679.

que nons abandonnons volontiers à toutes les rigueurs de la critique. Ainsi, ce cinquième chef d'obfections tombe de fui-même, sans qu'il soit nécessaire de nous y arrêter. Nous discuterons seulement quelques circonstances du récit de Paul Diacre, qui

paraissent offrir de l'obscurité.

L'amphithéatre étant de construction récente, comment Paul Diacre a-t-il pu dire que saint Clément s'y fit une demeure et un oratoire?-Cet auteur n'exprime cette circonstance qu'en en laissant la responsabilité à d'autres. In eavernis, ut ferunt, amphitheatri hospitium habuit; voilà ses expressions. Si on les pèse bien, en verra même qu'elles ne supposent nullement l'amphithéâtre en ruines, et qu'on a évidemment abusé des mots in cavernis, pour en venir à cette supposition. Que laut-il, en effet, entendre par ces cavernes de l'amphithéatre? N'étaient-ce pas des chambres pratiquées sous les gradins, dont les unes étaient réservées pour les animans employés dans 🛊 les spectacles, et dont les autres servaient d'habitation aux gardiens ou à d'autres personnes auxquelles saint Clément, en parlant de Rome, aurait hien pu être adressé et recommandé? On bien ces cavernes étaient-elles des espèces d'échoppes adossées à l'amphithéatre, ou, enfin, d'autres cavités ou constructions voisines, qui tiraient leurs noms de ' ce monument? Quoi qu'il en soit, rien dans ces expressions ne suppose que saint Clément ait pris sa demeure dans l'intérieur même de l'amphithéatre, et encore moins que ce monument sût en ruine.

Une autre circonstance que l'on objecte, c'est la consécration que fit saint Clément de son oratoire, sous le nom de Saint-Pierre, quoique cet apôtre fût encore vivant. Cela nous étonne, parce que nous at-

(a) Quoique co ne soit pas ici le lieu de traiter des fondements du culte de saint Clément, comme l'objection que nous venons de réfuter attaque directe- C ment ce culte; nous ferons rapidement les observations suivantes.

De ce qu'avant l'élévation et la translation des reliques de saint Clément par l'évêque Hériman, on ne trouve pas dans l'histoire d'autre fait aussi saillant pour attester le culte rendu par l'Eglise de Metz à son premier évêque, conclure que ce culte n'existait pas et le faire dater de cet événement, c'est une manière fausse de raisonner, que l'on reproche à juste titre à la critique du xvim siècle. C'est, en effet, assez sa méthode de rejeter des fastes de l'Eglise tout ce qu'elle ne trouve pas autorisé et appuyé par des monuments matériels, sans respect pour le témoignage des anciennes traditions des Eglises. Et cependant, en fait de culte, et spécialement à l'appui du culte des saints des premiers siècles, que peuvent présenter les Eglises, sinon leurs traditions, leurs usages, leurs pratiques immémoriales? Ne semble-t-il pas qu'aux yenx de la critique, les traditions, les usages, D Eglise. Tont ce que nous apprenons, par l'histoire, le culte des Eglises pouvaient être anéantis, changés, ou formés subitement, selon le caprice ou la piete mai entendue d'un évêque? A-t-on jamais vu dans l'Eglise aucun évêque s'aviser un jour d'établir le culte inconnu d'un personnage mort depuis des siècles? Porter une semblable accusation sans preuves, comme on le fait ici, contre un évêque éclaire el aussi zele qu'étail Hériman, n'est ce pas faire une injure bien grande et bien gratuite à sa mémoire? et si, par impossible, une telle tentative eut été faite. comment admettre que tout le clergé et tous les sidèles d'un diocèse, sur la simple parole d'un évêque, se soient courbés sans réclamation, et aient rendu un culte solennel à un personnage inconnu jusqu'alors dans le catalogue des saints et dans la liturgie de leur Eglise? Il nous semble au contraire qu'on raisonnerait tout à fait juste en prenant le contre-pied de l'objection, et en disant: Hériman a relevé les

nable, et exempt de ces histoires controuvées, A tachons à ces mots, præceptoris sui nomine consecravit, l'idée d'un culte rendu à saint Pierre, selon que cela se pratique aujourd'hui dans l'Eglise, à l'égard des saints auxquels on dédie des temples. Mais est-il bien sûr que saint Clément ait eu la même pensée. et que cette dédicace sous le nom de saint Pierre ne se bornait pas à donner à son oratoire le nom de son maître vénéré, dont il voulait rendre le souvenir présent à son troupeau, comme moyen de maintenir l'unité catholique? Plus tard sans doute, et peut-être même du vivant de saint Clément (car il survécut à saint Pierre), ce souvenir d'unité et de piété tiliale se changea en un véritable culte, que la tradition nous a transmis. Quoi qu'il en soit, plus ou moins d'obscurité sur ces circonstances secondaires ne peut infirmer la vérité du fait principal, tel que nous l'avons établi.

VI. Supposons que le culte de saint Clément ait été, avant le xiº siècle, aussi inconnu à Meiz qu'on l'affirme, que s'ensuivrait-il relativement à la question qui nons occupe? Rien évidemment. Car il ne S'agit pas ici du culte rendu à saint Clement, mais bien de son existence et de l'époque de cette existence. Or, de cette prétendue absence de culte, on pourrait tout au plus inférer que sa sainteté n'aurait pas élé authentiquement constalée par l'Egilse, mais non qu'il n'aurait pas existé, ou bien qu'il n'aurait existé qu'au me ou au me siècle. La circonstance de l'époque à laquelle un personnage florissait, n'est nullement ce qui détermine le culte qu'on lui rend; et supposé que saint Clément ait vécu au ive siècle, il aurait pu être honoré comme saint après sa mort, si l'Eglise l'en gût jugé digne, aussi bien que s'il eût vécu au 1er siècle. Ainsi cette objection tombe à faux, et nous n'avons pas à la résoudre pour défendre notre thèse (a).

reliques de saint Clément et les a placées sur les autels, où, depuis, elies n'ont cessé d'être l'objet du culte du clergé et des fidèles du diocèse; donc le culte de saint Clément était en usage et admis de temps immemorial dans l'Eglise de Metz, à l'époque de Hériman: autrement l'honneur rendu à ces reliques eat été, dans cette Eglise, une innovation bien etrange, et dont il serait impossible de rendre rai-

Nous trouvons, en effet, le culte de saint Clément. comme celui de la plupart de nos autres saints évéques, établi dans les plus anciens monuments de notre liturgie. Il est vrai que ces monuments sont postérieurs à Hériman; mais l'office de saint Clément y a les mêmes caractères d'antiquité que celui des autres évêques, et il n'y a aucun doute que s'il nous était parvenu quelques documents qui nous fissent connaître l'état de la liturgie dans notre diocèse durant les siècles précédents, nous trouverions le nom de saint Clément en tête du catalogue des saints évêques de Metz honorés dans la liturgie de cette des nonneurs rendus à nos saints évêques, nous les montre groupés autour de saint Clément.

En effet, la crypte où saint Clément a été inhumé n'a-t-elle pas été le premier lieu sacré des chrétiens de Metz ? N'a-t-elle pas été constamment l'objet de leur vénération pendant des siècles, à cause des saintes reliques qu'elle contenait? N'est-ce pas dans cette crypte comme dans un sanctuaire à part, qu'on déposait, pour être honorées d'un eulte commun avec celles de saint Clément, les reliques de ses saints successeurs, dont quelques-uns sont nommés dans le Martyrologe romain? Ces derniers, qui ent certainement droit au culte public de l'Eglise. n'étaient pas honorés autrement que saint Clément dans cette antique sépulture, et Paul Diacre ne loue pas moins la sainteté de l'apôtre de Metz que celle de nes autres saints pentifes. Si plus tard, lorsque les miracles de saint Félix de Nole firent tant de

pour son histoire l'autorité de Paul Diacre, qui ne fait que le nommer, en lui donnant part à une phrase d'éloge commune à plusieurs successeurs de saint Clément. Nos chroniques le font Gree d'origine, envoyé par saint Jean l'évangeliste à une époque où FEglise de Metz, après avoir été gouvernée successivement par les deux compagnons de saint Clément, saint Céleste et saint Félix, était enfin restée sans pasteur. Cette missiom de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, est, dans l'histoire de ce saint évêque, le seul fait que nous croyons ne devoir pas être abandouné, sans toutefois y attacher ancune importance relativement à notre thèse générale. Son nom latin n'est point une difficulté réelle : ear l'Asie mineure était devenue une province de Fempire depuis assez longlemps, pour que des lamilles romaines aient pu s'y être fixées en y conservant leurs nams latins. La plus grande difficulté, la chronologie.

En suivant nos catalogues, on ne peut guere dater de commencement de l'épiscopat de saint Patient que de l'an 130; or, comment a-t-il pu être alors envoyé par saint Jean, qui avait cessé de vivre la troisième aunce du règne de Trajan, c'est-à-dire en l'an 100? Nous inclinerious à croire qu'il s'est glissé une erreur de chissre dans la durée de l'épiscopat de saint Félix, prédécesseur de saint Patient. Les catalogues

bruit dans l'Eglise et rendirent son culte și poputaire, on adjoignit à la crypte de saint Clément une Eglise sous l'invocation du Thaumaturge de la Campanie, ce lut sans préjudice pour le culte rendu à nos saints évêques que cette crypte toujours vénérée renfermait. Ce fut de la, en effet, comme d'un trésor sacré, qu'à différentes époques on tira des corps saints pour enrichir d'autres Eglises de ces précieuses reliques, et que celui de saint Clément lui-même 🕻 corps des saints à l'avantage que la piété des sidèles fut enfin extrait anssi pour être place sur les autels.

Mais pourquoi avoir attendu si tard pour rendre aux reliques de saint Clément l'honneur qui ne leur a été décerné gu'au xi° siècle par l'éyèque Hérunan? Pourquoi ne les avoir pas relevées plus lot de terre pour les exposer sur les autels? La réponse à cette question est évidente pour les personnes qui connaissent le profond respect dont l'Eglise d'Occident était pénétrée pour les reliques des saints. Ce respect nllait jusqu'au point de n'oser toucher à ces ossaments sacrés. Aussi se gardait-on bien de les déranger du lieu où ils avaient primitivement été déposés. Nous voyons un exemple de ce respect dans l'invention des reliques de saint Saturnin, apôtre de Toulouse. Lorsque au 1ve siècle, Hilaire, évêque de cette ville, eut découvert le lieu de la sépulture de saint Saturnia, il eut grand soin de ne pas toucher à ces à l'entour les fondations de la petite chapelle gui devait les renfermer. Le pape saint Grégoire le Grand, au vie siècle, nous exprime toute l'étendue de cette vénération, dans sa réponse à l'impératrice Constantine, qui lui avait demandé des reliques de saint Paul, pour en enrichir l'église qu'elle faisait construire en l'honneur de l'Apoure des nations. Saint Grégoire refuse positivement d'envoyer des ossements sacrés à cette pieuse princesse, c parce que, du-il, ce n'est pas l'usage à Rome, quand on donne des reliques, de jamais toucher au corps des saints; on se contente de donner quelques morceaux des étoffes qui les enveloppent. C'est, ajoute-t-il, une chose tout à fait défendue et même sacrilège à Rome et dans tout l'Occident, d'avoir seulement la volonté de toucher les ossements des saints. > Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, ut quidquam langere præsumant de corpore, sed tantummodo

VII. Venons à saint Patient. Nous n'avons pas A lui donnent 42 ans et 6 mois d'épiscopat, ce qui, sans être impossible, paraît peu probable. Car si on le suppose agé de 25 ou 30 ans lorsqu'il vint chez les Médiomatriciens, avec saint Clément et saint Céleste, ses 42 ans d'épiscopat joints aux 25 années de saint Clément et aux 15 années de saint Céleste, lui assignent une vie de 105 à 110 ans. Si l'on suppose au contraire qu'il p'ait siégé que 13 années au lieu de 42, et qu'un copiste ait écrit par erreur xun au lieu de xiii, tout s'arrange, tout devient facile (b). Ce saint évêque aurait tenu le siège jusque vers l'an 100; et, dans sa vieillesse, rencontrant des difficultés à recevoir de Rome un successeur, il se serait adressé à saint Jean, qui vivait encore. Cet apôtre lui aurait envoyé saint Patient, qui alors aurait siégé plus longtemps que ne le sportent nos catalogues. S'il était permis de supposer une seconde faute on une correction maladroite, on verrait qu'il n'était pas difficile à un copiste d'assigner 14 années d'épissoulevée par les Bollandistes eux-mêmes (a), est dans B copat à saint Patient au lieu de 45, en écrivant xiv an neu de xev ; en sorte que ce serait ce dernier, et non saint Félix, qui aurait en un épiscopat de plus de 40 ans. La vétusté des manuscrits peut avoir mis les copistes dans des incertitudes qui auraient été la cause de ces erreurs de dates.

On peut encore résoudre la dissiculté autrement, et admettre que saint Félix, âgé et insirme, ayant demande un coadjuteur à saint Jean vers la lin du ier siècle, aurait encore véen longtemps après avoir

in pyxide brandeum mittitur..... In Romanis namque vel totius Occidentis partibus, omnino intolerabile est alque sacrilegum, si sanctorum corpora tangere quisquam fortasse voluerit (S. Greg. Magni epist. 30, ad Constantinam Augustam; in ejus operibus, t. 11, p. 708).

Ce n'est guére qu'au vine siècle que l'on commença à faire céder ce religieux respect pour les devait retirer de leur exposition solennelle dans les églises. Nous lisons dans l'histoire de saint Chrodegang (vine siècle), qu'ayant été député par Pepin le Bref près du pape saint Etienne, pour l'engager à passer en France et à se sonstraire ainsi à la tyrannie d'Astolie, roi des Lombards, ce souverain pontife fit don à notre pieux évêque des corps des martyrs saint Gorgon, saint Nazaire et saint Nabor, bienfait extrêmement rare à cette époque. Ce fut sans doute à l'imitation du pape Etienne que saint Angelramne se permit, quelques années plus tard, de retirer de la crypte de saint Clément le corps de saint Siméon, pour le donner à l'abbaye de Sénones ; que Drogon, vers le milieu du uxe siècle, osa aussi en retirer quatre corps, ceux de saint Russe, de saint Adelphe, de saint Céleste, et de saint Antor, pour en gratifier d'autres abbayes ; qu'au milieu du xie siècle, le corps de saint Félix en fut également retiré et donné à ossements précieux ; il se contenta de faire creuser D l'empereur saint Henri ; et qu'enfin l'évêque Hériman, vers la fin du même siècle, crut qu'il serait plus convenable d'exhumer le corps de saint Clément lui-même, et des autres saints évêques ensevelis à ses côtés, pour leur donner une place d'honneur sur les autels, selon l'usage qui avait prévalu dans l'Eglise. Sa piété lui inspira alors le dessein de remplacer la modeste crypte de saint Clément par une basilique qui lui fut dédiée. Y a-t-il dans tout cela rien qui prouve que le culte de saint Clément fût jusqu'alors inconnu à Metz, et n'est-ee pas plutôt la conclusion tout opposée qu'il faut admettre?

(a) Acta SS. mensis Februarii, die 21, de S. Fe-

tice, p. 236, E.

(b) L'usage des chiffres remains rendait ces erreurs faciles et communes, et les Bénédictins de Saint-Vanne admettent dans leur Histoire de Metz plusieurs corrections de ce genre. Yoyez tom. I, p. 121, 178.

ne pouvait plus désormais gouverner par lui-même; et sa mort, arrivée enfin vers l'an 130, aurait causé cette espèce de contradiction que nous trouvons entre les chiffres de nos catalogues et la tradition qui nous apprend que saint Patient reçut sa mission de l'Apôtre saint Jean. Mais, encore une fois, ce ne sont là que des obscurités de détail sur lesquelles il peut rester des difficultés, sans que notre thèse générale en soit ébranlée. Quant au fait de la mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, la tradition qui l'atteste a bien pu s'altérer sur les circonstances : mais il nous semble qu'elle a dû avoir son origine dans la réalité du fait principal; et nous ne pensons pas qu'il faille l'abandonner comme fausse sur ce point, pour une incertitude de chronologie, qui, comme on vient de le voir, ne demeure pas sans solution. Parmi les circonstances dont le fait de cette mission a été surchargé, les unes nous semblent mériter peu de confiance, et les autres nous paraissent tout à B fait inadmissibles (a).

VIII. Il n'y a point eu de conciles célébrés à Metz avant l'an 538, où une chronique manuscrite citée par Meurisse (Histoire des évêques de Metz, p. 76) en mentionne un qui paraît être le premier qui fut tenu dans cette ville. Ce qui montre évidemment, dit-on, que cette Eglise était très-récente, puisque partout on voit la célébration des conciles suivre de pres l'éta-Dissement des grandes Eglises. — Pour nous, cette évidence ne nous frappe nullement : nous voyons même assez clairement, au contraire, que les auteurs de cet argument en ont senti tout le faible, puisqu'ils ont cru devoir, pour le rendre plus spécieux, faire de l'Eglise de Metz une grande Eglise, et généraliser un fait qui n'est point constaté pour toutes les grandes Eglises. Il est bien difficile, en effet, de se persuader que l'Eglise de Melz sût très-récente au vie siècle, quand on voit son vingt-troisième évêque, saint Hespérius, assister au concile de Cler- C mont en 535. Cette objection d'ailleurs prouverait trop; car s'il était incontestable que la tenue des conciles eût toujours suivi de près l'établissement des grandes Eglises, et si l'on admettait pour cellé de Metz le titre de grande Eglise qu'on veut bien lui décerner ici, on ne pourrait pas même faire remonter au 1vº siècle l'origine de cette Eglise, puisque ce n'est que vers le milieu du vie qu'elle fut, pour la première fois, honorée de la présence d'un concile.

Mais répondons directement par les observations suivantes : 1° Les savants de Saint-Vanne n'exigeront pas sans doute, en preuve de l'origine apostolique de notre Eglise, qu'il y ait eu des conciles tenus à Metz durant les trois premiers siècles : l'état d'oppression où se trouvait la religion chrétienne ne permettait pas ces éclatantes manifestations du gouvernement de l'Eglise. Dans les Gaules surtout, les Eglises étaient encore trop peu nombreuses et trop peu florissantes, pour que l'on pût songer à y célé- D brer des conciles. 2° Durant les ive et ve siècles, les provinces de la Gaule septentrionale funent si souvent dévastées par les barbares d'au delà du Rhin, que la tenue des conciles y rencontrait encore de très-grands obstacles. Dans ces temps de troubles et de calamités publiques, les voyages étaient dangereux et les communications très-difficiles. D'un autre côté, les hérésies qui agitaient les provinces centrales de l'empire n'atteignirent point le corps épiscopal dans le nord de la Gaule; et ces hérésies, comme on sait, étaient, dans ces siècles ancieus, la cause ordinaire de la tenue des conciles. Aussi l'histoire nous apprend-elle qu'autant ces assemblées

(a) Le fragment de la Vie de saint Céleste, recueilli par les Bollandistes (Acta SS. Januarii, t. 1, v. 469), nous paraîtrait presque une amplification

remis à ce coadjuteur le soin de son troupeau, qu'il A étaient alors fréquentes dans les provinces rapprochées du centre de l'empire, autant elles étaient rares dans nos provinces reculées. 3º En établissant l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, nous n'ayons pas eu la prétention de la présenter comme une grande Eglise, comme une Eglise mère d'autres Eglises, puisqu'au contraire il est notoire qu'elle est restée Eglise de second ordre, tandis que Trèves sa voisine est devenue métropole de la province. Si donc la nécessité d'un concile provincial se fût manifestée, c'est à Trèves, siège de l'autorité spirituelle et temporelle de la province, qu'il eût dû être convoqué, à moins que la nécessité d'instruire sur les lieux la cause d'un accusé n'eût exigé que l'assemblée se tînt ailleurs, comme cela est arrivé, en 346, pour l'Eglise de Cologne. L'Eglise de Metz n'a pas eu la douleur de voir se présenter pour elle une semblable nécessité.

> Concluons donc que, s'il n'y a pas eu de conciles célébrés à Metz avant le vie siècle, ce n'est nullement parce que l'Eglise de Metz était très-récente; mais c'est que, vu la difficulté et la rareté de la célébration des conciles dans nos provinces avant cette époque, il ne s'est point présenté de circonstances assez graves pour motiver la réunion à Metz d'aucune de ces saintes assemblées.

> IX. Reste, enfin, à discuter l'absence de persécutions suscitées par les païens dans l'Eglise de Metz. Nous convenons que nos annales ne contiennent aucun document qui atteste que les chrétiens de Metz aient été persécutés pour leur religion, soit par leurs compatriotes païens, soit par les Romains qui ont fait ailleurs tant de généreux martyrs ; et quoique l'on puisse dire peut-être que les documents de ce genre ont été anéantis avec bien d'autres au milieu des ruines dont Metz a été si souvent le théâtre durant les cinq premiers siècles de notre ère, nous admettrons volontiers tout de suite qu'il n'y a pas eu dans l'Eglise de Metz de persécutions contre les chrétiens. - Mais on conviendra que cet argument est tout à fait sans valeur dans la question qui nous occupe, si l'on veut bien peser les considérations suivantes.

> 1° A Metz, aussi bien que dans le reste des Gaules, les progrès du christianisme ont été lents et sans éclat, comme le prouve le P. Longueval. 2º Metz étant une ville grande et populeuse, le christianisme a pu se propager et y former un troupeau assez nombreux en lui-même, mais faible eu égard à la population, et par conséquent peu capable d'attirer l'attention de l'autorité. 3° Les Médiomatriciens, qui restaient attachés au culte des idoles, avaient vu s'introduire parmi eux, avec les armées romaines, une si grande variété de dieux et de cultes inconnus à leurs ancêtres, qu'ils durent de. venir assez indifférents en matière de religion, et ne voir pendant longtemps, dans le christianisme, qu'un dieu et qu'un rite de plus. 4° Les Romains n'étaient pas tous persécuteurs des chrétiens : il y avait souvent, dans les armées, des chrétiens, même parmi les chefs; l'exécution des décrets dépendait beaucoup des gouverneurs particuliers des villes, de la tranquillité et de l'union des habitants; et, dans un grand nombre de villes, des gouverneurs humains trouvaient toujours moyen de faire taire les dénonciateurs et de pallier la présence des chrétiens, en faisaut disparaître pour un temps ce qu'il y avait d'ostensible dans leur culte. 5° Metz, étant une ville alliée, possédait une plus grande part d'autorité dans son administration que les villes qui, comme Trèves, ayant été réduites par les armes, étaient devenues

faite par son auteur, dans le but d'exercer son imagination sur un sujet pieux, plutôt que dans le but d'écrire la vie d'un saint.

de Metz, soit païens, soit chrétiens, naturellement paisibles (b), humains, et composés d'une seule nation indigène, étaient unis entre eux par des relations de société et souvent par des liens de samille, et dévaient, par conséquent, tous concourir à éviter tout ce qui pouvait amener l'effusion du sang de leurs concitoyens, surtout après qu'ils eurent été avertis par le cruel exemple de Trèves, à quels affreux exces pouvaient conduire d'imprudentes dénonciations. 7° Il est impossible d'admettre une Eglise nombreuse et florissante à Trèves à la fin du me siècle, sans convenir du même fait pour Metz, soit à cause du commerce réciproque de ces deux villes, soit parce que les relations avec Rome étaient au moins aussi faciles et aussi fréquentes pour Metz que pour Trèves. 8° La plupart de nos adversaires admettent que Metz eut des chrétiens et des évêques vers le milieu du me siècle; c'est par conséquent à eux aussi bien qu'à nous de dire pourquoi l'empereur Maxi- R mien-Hercole et son ministre Rictius Varus n'y firent point de martyrs comme à Trèves. 9° Enfin, Metz n'est pas le seul exemple que l'on puisse citer d'une ville qui, renfermant une Eglise dans son sein, aurait cependant traversé les premiers siècles sans martyrs, malgré la publication des édits de persécution et la présence des princes persécuteurs. L'Eglise d'Arles, que le P. Longueval regarde comme fondée par les disciples des apôtres, n'a eu non plus aucun martyr, si l'on excepte saint Génès qui, étant gressier lorsque Maximien-Hercule vint à Arles, sut décapité par ordre de cet empereur, pour avoir refusé de transcrire l'édit de persécution que faisait publier ce mortel ennemi du nom chrétien.

Il n'est donc pas impossible qu'entourée de certaines circonstances, une Eglise particulière ait traversé les époques de persécutions païennes sans voir couler le sang de ses enfants; et cette dernière objection, ainsi que les précédentes, reste sans force pour

origine apostolique.

Résumons enfin, et concluons. Le P. Longueval a prouvé le fait général de l'établissement du christianisme dans les Gaules dès le temps des apôtres; il met l'Eglise de Metz au nombre de celles qui peuvent, avec le plus de raison, prétendre à cette antiquité. L'état de Metz, dès les premiers temps de la domination romaine, rend cette assertion vraisemblable; et la tradition de cette Eglise, appuyée sur des

(a) Suétone nous assure que les villes alliées, et selon Tacite Metz était de ce nombre (Voir la note b col. 677), ne surent point réduites en provinces romaines comme les autres villes conquises par César. Omnem Galliam, præter socias civitates, in provinciæ formam reaegit (Suet. in Jul. Cæs., cap. 25).

(b) Une preuve du caractère pacifique et humain

presque entièrement romaines (a). 6° Les habitants A monuments respectables par leur antiquité et leur authenticité, revendique pour elle cet honneur avec une grande force de raison. La critique moderne a émis, il est vrai, une opinion contraire; mais en soumettant ses arguments à une discussion impartiale, nous n'en avons, ce nous semble, laissé aucun sans y répondre d'une manière, sinon toujours péremptoire, du moins toujours plausible et suffisante pour montrer leur inefficacité contre nos preuves positives.

Nous avons fait voir, en effet, que les monuments allégués contre la chronologie qui résulte de nos catalogues n'ont point dans la question présente, la valeur qu'on leur attribue; que le texte de Grégoire de Tours, en ce qui concerne saint Autor, doit s'interpréter en faveur de notre opinion ; que les détails apocryphes, qui ont pris cours au xe siècle, touchant l'histoire de saint Clément, ne neuvent en ébranler la vérité historique, telle que Paul Diacre l'avait recueillie dès le viii siècle. Nous avons mondré que le culte de l'apôtre de Metz n'est point anssi récent qu'on voudrait le faire croire, quoique d'ailleurs cette circonstance ne soit d'aucun poids pour fixer l'époque de sa prédication; que la série de nos évêques n'a pu être allongée par l'insertion d'aucun nom qui y serait étranger ; qu'enfin on ne peut tirer aucun argument solide contre la thèse que nous défendons, ni de la mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, ni du défaut de persécution contre les chrétiens dans le pays messin durant les premiers siècles, ou du défaut de conciles célébrés dans la ville de Metz durant les deux siècles suivants.

La tradition, qui atteste l'origine apostolique de i'Eglise de Metz, demeure donc revêtue de tous les caractères d'une haute probabilité; et nonobstant les obscurités qui peuvent rester encore sur quelques circonstances d'un fait aussi difficile à éclaircir à cause de son antiquité et du défaut de documents detailles, nous sommes en droit de conclure qu'on ébranler les traditions de l'Eglise de Metz sur son C est plus près de la vérité historique en admettant la tradition de l'Eglise de Metz, qu'on ne le serait en la rejetant, pour suivre les enseignements opposés de la critique du xviii siècle. En deux mots, cette tradition se présente à nous avec une autorité imposante, que n'ont pu ébranler toutes les attaques de la science moderne, et qui doit la rendre chère et digne de respect à tous les enfants de cette antique

Eglise

des Médiomatriciens, c'est que, nonobstant leur valeur guerrière bien connue, ils eurent la sagesse de se tenir constamment en dehors de toutes les révoltes des nations voisines, qui firent tant de fois couler le sang sur le soi gaulois, pendant les premiers temps de la domination romaine.

MONITUM IN LIBELLUM SEQUENTEM.

(Pertz, Monumenta Germaniæ historica.)

nus, vir inter sæculi sui primos, cujus Historiam Langobardorum proxime edituri sumus, dum genti suæ superstes in Francia degebat, (a) anno 784, petente Angilrammo Mettensi episcopo et Caroli regis archicappellano (Hist. Langobard. vi, 16), Mettis ut videtur, libellum de Gestis episcoporum Mettensium conscripsit. Imitatus est in eo Gesta pontificum Ro-

r (a) Fastrada jam uxore Caroli, sed nulla ex ea prole edita, igitur post annum 783, ante Angilrammi obitum, anno 791, et, si anonymo Salernitano

Paulus Warnefridi, Aquileiensis Ecclesiæ diaco- D manorum, jam tunc a longo tempore inclyta, et jejunos pontificum Mettensium catalogos ex antiquis Patrum traditionibus, Gregorio Turonensi, Vita sancti Arnuifi, Fredegarii chronico, et ipsius Caroli regis narrationibus ita adornavit, ut locum inter sæculi octavi fontes obtinere mereatur. Cujus in editione instituenda usi sumus.

1. Fragmento Chesniano, quod an. 1636 tomo Il

fides, nonnunquam ante bellum Caroli contra Arighisum, ducem Beneventi, an. 786, gestum.

Scripterum Francicerum, pag. 201-205, insertum, A ab Agiulfo episcopo initium capit. Usus erat Chesnius Codice optimæ notæ et integro, sed qui aliquot in locis lectu difficilis videretur: quare in universum quidem lectiones ejus retinui, nonnullas tamen ope

2. Codicis olim sancti Symphoriani Mettensis emendavi, versusque qui exciderant supplevi. Usus sum eo Parisiis, ubi in bibliotheca Regia numero 5294 signatus (Colbert. 2509, regius olim 4187, 5, 5) asservatur. Est membranaceus in-folio, sæculo xi exeunte vel initio xii jussu Constantini c Bettonis harundine i exaratus; atque jam olim a Labbeo evolutus erat, qui inde Vitas Adelberonis Mettensis episcopi, Adelphii abbatis, et sancti Romarici edidit. Lectiones ejus manum a Warnefridiana diversam. jam eo produnt, quod nomina Germanocum propria, Rotheid, Adelheid, Hildegard, Romanam in eo terminationem induerunt. Contra

 Editio princeps an. 1613 cura Marquardi Freheri in Corpore hist. Francicae, pag. 171 - 177, prodierat e Codice qui Chesniano proximus, eo tamen ab illo differebat, quod epitaphia operi inserta non contineret. Subjungit pontificum Mettensium catalogum usque ad obitum Walæ porrectuur.

4. Codex sancti Arnulft Mettensis, quem Calmetus in flistoriæ Letharingiæ probationibus, col. 51-60 expressit, epitaphiis caret, atque pessimas aliquot lectiones exhibet; cæterum prixime ad alterum

Mettensem accedit.

Itaque in prima operis parte, quæ minime ad historiam facit, Editionem Freheri cum Calmetiana contuli, in altera textum Chesnianum ope præsertim Codicis sancti Symphoriani emendare, et ad antiquam scribendi rationem referre conatus sum. Illustrationibus nonnisi paucis opus erat.

INCIPIT LIBELLUS

DE ORDINE EPISCOPORUM

QUI SIBI AB IPSO PRÆDICATIONIS EXORDIO IN METTENSI CIVITATE SUCCES-SERUNT.

Textus primus.

(Ex Pertz, in Monumentis Germania historicis.)

mundi salute gerenda disposuerat, Christus Dominus migravit ad cœlos, statim ut promisso sancti Spiritus munere beati apostoli potiti sunt et confirmati, itlico quam unusquisque eorum provinciam vel regionem prædicaturus aggredi deberet, communi consilio juxta divinam provisionem sorte decernunt. Singulis igitur ad sibi delegata loca pergentibus, beatus Petrus, qui in corum numero primus erat et quasi dux fortissimus eminebat, ad eam quæ totius tune mundi caput erat, hoc est urbem Romuleam, tota alacritate contendit, fundata prius apud Antiochiam ecclesia ac suæ sedis nomine dedicata.

lgitur cum Romam pervenisset, illico qui summas quasque urbes in occiduo positas Christo Domino viros ex suo consortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam, Leucium Brundisium, Anatolium Mediolanum misit. Marcum vero, qui præcipuus inter ejus discipulos habebatur, Aquilegiam destinavit, quibus cum Hermagoram, suum comitem, Marcus præfecisset, ad beatum Petrum reversus, ab eo nihilominus Alexandriam missus est.

Ea igitur tempestate cum apud Galliam Belgicam Mediomatricum, quæ etiam Mettis appellatur, civitas in ipsa Mosellæ amnis ripa posita copiosis populorum turbis abundaret, ad eamdem beatus Petrus aposto-

Postquam, peractis omnibus quæ cum Patre pro B los urbem Clementem nomine, virum egregium ac meritis probatum, sublimatum pontificali dignitate, direxit, cum quo pariter, sicut antiqua tradit relatio, ad eas quæ præcipuæ erant Galliarum urbes verbofidei obtinendas, alii quoque religiosi doctores ab eodem apostolorum principe missi sunt.

Cam ergo pervenisses beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, at ferunt, amphitheatri quod extra eamdem urbem situm est, hospitium habuit; in quo etiam loco gratorium Domino construens, altare in eo statuit, ac beati Petri apostoli præceptoris sui nomine consecravit. Is igitur venerandus sacerdos dum sedula admonitione ejusdem urbis populis prædicaret, cooperante sibi divina misericordia, maximam ex eis multitudinem a sordidis per verbum sidei subjugarent, optimos eruditosque C idolorum cultibus et erroris cæcitate liberatam ad veræ fidei splendorem perduxit, primusque in illis regionibus ostensor justitiæ et index veritatis eniluit.

Denique asseverant qui ejusdem loci cognitionem habent, quod in amphitheatro, ubi primitus adveniens habitavit, usque in præsentem diem b nec serpens consistere queat, sed et omnino noxiæ pestes locum illum refugiant, unde elim veræ salutis emanarunt insignia.

Successit huic vir Deo plenus Cœlestis nomine, qui cœlestem vitam cum regni cœlorum annuntia-

NOTÆ.

a Ita 3. Incipit Vita beati Clementis Mettensium primi pontificis 2.

b Hoc loco in Codicibus 2 et 4 amplior de mira-

culis sancti Clementis narratio inseritur, quam, u' valde incertæ auctoritatis, nulliusque in historia Germaniæ momenti, omlttendam duxi.

tione ducens', exemplis pariter et doctrinis creden. A quod ita coelesti esset judicio definitum, ut universa tium numerum dilatavit.

Post bunc denique regendam suscepit Ecclesiam Felix. Deinde Patiens. Post hæc quintus in ordine Victor. Deinde alius Victor. Posthæc Simeon septimus. Post quem Sambatos 1 octavus. Quorum omnium studiis certum est, crevisse Dei Ecclesiam, quamvis eorum nobis specialiter occulta sunt a gesta.

Rufus 3 vero et Adolfus, qui sunt in numero nomus et decimus, magnis absque dubio in vita meritis fulsisse credendi sunt, quando quidem tali etiam post obitum fulsere miracolo. Horum denique corpora cum in basilica beati Felicis martyris essent humata, sicut ad nos usque deenrit relatio, vir quidam erat religiosus ac de animæ suæ cura sollicitus, Domino commendaret, universa quæ extra muros ejusdem civitatis sita erant oratoria indesinenti studio circumire solebat. Hic itaque dum ad prædietam beati Felicis martyris pervenisset basilicam, nec tamen ingrediendi ei 4 esset concessa facultas, accessit juxta murum forinsecus ad eam partem qua prædictorum sacerdotum corpora requiescebant, atque ibi se in orationem tota mentis intentione prostravit. Qui dum post effusas preces ab oratione surrexisset, et in corum sanctorum honorem ad quorum e regione sepulcra oraverat psalmi versiculum, id est : Exsultabunt sancti in gloria, pronuntiaret, mox ab intus vocem subjungentis audivit : Latabuntur in cubilibus suis.

Successit his sacris viris Firminus, deinde Legontius, de quorum aliquid vita præter nomina nihil ad nes deduxit relatio prisca.

Accepit deinde tertius decimus venerandus præsul Auctor gubernandam Ecclesiam, ea tempestate, quando non solum Gallia, sed universus pene Occidens barbarorum sævientium est perpessus sævitiam. De quo viro, quamvis et alia ab eo insignia facta credantur, duo tantum ad nostram memoriam ejus miracula pervulgata sunt. Eo igitur tempore cum reverendus hic præsul vitam cunctis virtutibus decoratam duceret, Attila rex Hunnorum, omnibus belluis crudelior, habens multas barbaras nationes suo subjectas dominio, postquam Gundigarium, Burgundionum regem, sibi occurrentem protriverat, n ad universas deprimendas Gallias suæ sævitiæ relaxavit habenas. Huĵus a adventu, beatus Servatius 8 Tungrorum episcopus, præcognito, Romam ad beatorum apostolorum Petri et Pauli sacratissima corpora perrexit, ut per corum sublime meritum specialiter a Domino impetraret, o quatenus iræ suæ indignationem averteret, et Tungrensis urbis populum a tanto exitio liberaret. Tunc ei divinitus per eumdem beatum Petrum apostolum revelatum est,

Gallia barbarorum foret infestationi tradenda, præter beati Stephani levitæ et protomartyrissitum apud Mettis oraculum, in quo ipsius erat pretiosus cruor absque corruptionis labe reconditus. Hæc dum sancto Servatio revelata fuissent, festinus ad Gallias repedavit, invenitque jam Hunnorum examina per universas Gallias debacehari. Qui eum ab obsidione Mettensium, pro eo quod eorum civitatem inexpugnabilem ob murorum fortitudinem cernerent, recessissent, contigit beatum Servatium ipso tempore dum a Roma reverteretur Mettis devenire. Qui dum universa, sicut revelatione didicerat, sancto consacerdoti suo Auctori retulisset, ad civitatem propriam, hoc est Tungris, reversus est. Nec mora, qui nocturno tempore, ut privatis orationibus se B post ejus egressionem murus civitatis Mettensis corruit b, ingressumque hostibus superna dispositione patefecit. Mox vero beatus Auctor traditam civitatem inimicorum gladiis advertens, universos parvulos qui necdum sacri fontis abluitionem perceperant, baptizari præcepit. Igitur audientes Hunni, qui duodecimo exinde milliario situm castrum quod Scarponna c dicitur obsidebant, Mettensis urbis mœnia corruisse, iterato ad eam festina celeritate regressi sunt, incendiisque et rapinis universa vastantes, plures e civibus, cum eis qui baptizati fuerant, parvulos interemerunt, reliquos vero qui exitio superesse poterant, simul cum sancto Auctore episcopo captivos abducunt. Impletum sane est super beati Stephani levitæ et protomartyris domicilio, quod a beatissimo Petro apud Romam Christi famulo Servatio fuerat ante prædictum. Nam cum eamdem basificam procul furentes barbari aspicerent, ad eam cursim quasi opima spolia captaturi properabant, cumque propius accederent, eorum oculis velut ingens saxum ac moles solida apparebat. Quam eum, exeati mentibus, manibus per gyrum palparent, aditumque ingrediendi quærerent, nihil omnino eis aliud quam naturalis saxi durities videbatur. Denique sæpius abscedentes, rursumque revertentes, cum se nihil proficere cernerent, tandem fatigati discesserunt, suæque iniquitatis effectu frustrati sunt.

> Quid etiam de hoc oratorio beatus Gregorius, Turonorum episcopus, in suis libris d narraverit, non silebo. Refert enim: c Priusquam hi hostes venirent, vidisse virum sidelem in visu quasi conferentem cum sanctis apostolis Petro ac Paulo beatum levitam Stephanum de hoc excidio, ac dicentem: e Oro, domini mei, ut non permittatis obtentu vec stro Mettensium urbem ab înimicis exuri, quia locus in ea est in que parvitatis meæ pignora contic pentur; sed potius sentiant se populo aliquid me c posse coram Domino. Quod si tantum facinus po-VARIANTES LECTIONES.

NOTÆ.

¹ Sambatius 4. ² sint 4. ³ ruffus 3. ⁴ deest 3. ⁸ servasius 3. ⁶ quaterns i. s. i. a. deest 4. ad obsidionem 3.

a Ex Gregorii Turon., Rist. eccl., 11, 5. * Cf. Fredegarii Chron. lib. m, cap. 11.

[·] Charpeigne, sen Sampeigne, ad Mosellam.

d Lib. 11, cap. 6.

e puli supercrevit, ut aliud sieri non possit, nisi A divini sacrificii munus offerret. Stepentibus itaque civitas tradatur incendio, saltem vel hoc oratocrium non cremetur. > Cui illi aiunt : c Vade in pace, dilectissime frater, oratorium tantum tuum carebit incendio. Pro urbe vero non obtinemus, « quia dominicæ sanctionis super eam sententia jam c præcessit. Invaluit enim peccatum populi, et clamor malitiæ eorum ascendit coram Domino. Ideo civitas hæc cremabitur incendio. > Unde non dubium est quod horam obtentu, urbe vastata, oratorium permansit illæsum. >

lgitur exinde hostes 1 dum ad oppidum quod appellatur Decempagos a, quod a Mettensi urbe triginta millibus abest, pervenissent, quia Deo nostro semper de suis servulis cura est, et in ira misericordiam, sicut ait Psalmista, non continet, tantæ B subito eosdem Hunnos tenebræ circumvallaverunt. ut quid agerent, vel quo se verterent, omnino nescirent. Tunc causam tantæ calamitatis, ut in tali re opus erat, sollicite inquirentes, ab uno ex captivis a quos ducebant audiunt, quia propter servum cœlestis Domini, Auctorem episcopum, quem in captivorum numero se vidisse dicebat, talia paterentur. Mox igitur facta inquisitione, beatum Auctorem reperiunt; quem dum percunctarentur quod in munere vellet accipere, ut a tanto eos periculo liberaret, ille ad hæc respondit sibi nullum aliud gratius posse munus offerri, quam si omnes quos ducebant captivos sinerent ad propria remeare; quod illi si facerent, promittit se sine dubio a suo Domino impetraturum, ut ab illis quibus tenebantur tenebris eruerentur: factumque est. Et mox in universo suo Hunni exercitu captivos quos ducebant requirentes, eos beato Auctori reddiderunt, a suis, ut eis promissum fuerat, cessantibus tenebris, luce reddita, angustiis liberati sunt. Sicque venerabilis Christi famulus, dum ad modicum in captivorum sorte deputatus est, multos pariter a captivitate resolvit. O quantum potiori gloria de reductis iste civibus triumphavit, quam crudeles barbari, qui eos antea victores abduxerant, triumphare potoissent!

Veniamus et ad aliud miraculum, quod ejusdem meritis cœlesti est virtute patratum. Quodam denique tempore cum in oratorio beati protomartyris Stephani, de quo supra retulimus, trabis ab ipso p culminis fastigio dissoluta corruisset, marmor quod in altari eximii candoris erat, ita confregit, ut in duabus illud partibus omnino divideret. Adest beatus Auctor, et cunctis qui aderant pro illato dispendio contristatis, ipse vero sidens in Domino, præcepit easdem fracturas sibi invicem copulari, pararique sibi ministeria; quo desuper more solito

illis, et quid esset facturus intendentibus, mox salutarem hostiam Deo obtulit. Illico omnis illa confractio ita solidata est, quasi antea divisa 'minime fuisset. Est tamen in eodem marmore, quod non mediocriter usque in præsentem diem possit admirari. Nam ita apparet hactenus attenuus cernentibus quasi divisum, sed studiose contrectatum digitis b, ita probatur solidam, ut nullius in eo divisionis sentiatur indicium. Non est dubium et plura eum miranda patrasse, sed quantus qualisque fuerit, ex his quæ relata * sunt plene 5 potest agnosci.

Successit huic quartus ac decimus Æpletius 6. Deinde quintus decimus Urbicius. Sextus decimus Bonolus. Septimus decimusque Terentius. Octavus decimus Gunsolinus 7. Exinde Romanus. Vicesimus denique Fronimus. Post quem Cromatius *. Deinde Agathander 9. Tres itaque isti quos pramisimus, sicut in corum nominibus attenditur, de origine credendi sunt emanare 10 Græcorum.

Post hos rexit Ecclesiam Sperus. Deinde Villicus 11. Tum vicesimus quintus Petrus. Vicesimus ac sextus Agiulfus 12, qui fertur, patre ex nobili senatorum familia orto 13, ex Clodovei regis Francorum filia procreatus. Post istum exstitit nepos ipsius 24, nomine Arnoaldus. Quem secutus est Pappolus.

Post bos ad regimen 18 Ecclesiæ beatissimus Arnulfus ascitus est, vir per omnia lumine sanctitatis et splendore generis clarus. Qui ex nobilissimo fortissimoque Francorum stemmate 16 ortus, ita Dei Ecclesiæ præfuit, ut et palatii moderator 17 existeret. Hic denique et in corpore permanens, simul et post vitæ exitum multa admiranda perpetravit 18. quæ si quis nosse desiderat, libellum qui de ejus specialiter actibus conscriptus est, legat. Unum tamen ejus admirabile factum referam, quod satis miratus sum quo ordine præterierit e is qui ejus contexuit Vitam. Hic denique cum pœnitentiam pro aliquibus excessibus ageret, contigit ut per Mosellæ fluminis pontem transiret. Cumque subterfluentium aquarum profundas nec visu penetrabiles gurgites cerneret, non dubiæ spei siduciam mente gerens, extractum digito annulum in illam aquarum profunditatem projecit: c Tune, inquiens, me putabo culparum nexibus absolutum, quando istum quem projicio recepero annulum. > Post aliquot vero annos cum ad episcopatus ascendisset officium, ei die quadam piscator quidam piscem attulit, quem ille sibi. quia carnibus abstinebat, ad refectionem vespertinam jussit præparari. Cumque 19 eum 20 minister ejus officii more solito exenterasset 21, eumdem annulum

VARIANTES LECTIONES.

4 revelata 3. 8 plenius 4. 6 æplitius 4. 7 gonsoloigitur rex atque hostis 4. . 2 captis 3. 3 trabs 4. nus 4. 8 grammatius 4. 9 agathimber 4. 10 manare 3. 11 vilicus 4. 12 aigulfus 2. 13 ortus 1. 4. ortu 3. 14 istius 4. 15 rigimen 2. 16 stemate 2. 17 sub honore maiordomatus 1. 18 patravit 2. 19 cum 1. 2. 3. 20 deest 2. 21 exinterasset 2.

NOTÆ.

a Duose, seu Dieuze, duodecim mil. passibus a Mettis distans.

b Igitur Paulus ipsum inspexisse videtur. cHabetur in Codice Vitæ sancti Arnulfi Vindobonensi.

intra ipsius piscis intestinum reperit. Ille factum ad. A magna bella quæ gessit ita præcipue Saracenos demiratus, sed rem nesciens, beato Arnulfo detulit. Quem ille ut vidit, statim recognovit, ac Deo omnipotenti, jam de remissione delictorum fidus, gratias retulit, ac deinceps non remissius vitam duxit, sed majori se potius abstinentia coarctavit. Nec dissimiliter pater hic venerabilis quam olim Gedeon ille signum a Domino poposcit. Ille etenim , indicium per vellus in area positum capere volnit, utrum in bello victoriam de inimicis habere potuisset; iste annulum in profundissimum fluminis gurgitem projiciens, experiri cupiit ' utrum de inimicis jam victoriam cepisset. Fortes quidem erant quos ille devicerat, sed hi quos iste superaverat fortiores. Hæc ego non a qualibet 3 mediocri persona didici, sed ipso totius veritatis assertore, præ- B celso rege Carolo, referente cognovi; qui de einsdem beati Arnulti descendens prosopia, ei in generationis linea trinepos exstabat. Nam venerandus iste vir, ut ad superiora redeam, juventutis a suæ tempore ex legitimi matrimonii copula duos filios procreavit, id est, Anschisum 4 et Chiodulfum 5; cujus Anschisi 6 nomen ab Anchise patre Æneæ, qui a Troja in Italiam olim venerat, creditur esse deductum. Nam gens Francorum, sicut a veteribus 7 b est traditum, a Trojana prosapia trahit exordium. Cum igitur hos duos, de quibus præmisimus, venerabilis Arnullus filios baberet, quoniam erat misericors et ad pietatis opera semper intentus, utrisque filiis suis cœpit suadere ut ei assensum præberent, quaterus omnes suas facultates ad usus pauperum dispertiret. Tunc major filius, id est, Chlodulfus, se hoc posse facere, id est, ut portionem sibi debitam patri 8 largiretur, omnimodis denegavit; at vero minor filius, id est, Anschisus, sidens de Christi pietate sibi pluriora condonari, ad omnia quæ pater vellet se libenter obedire promittit. Agit venerandus pater gratias silio, et prædicit ei pluriora eumdem quam reliquerat habiturum; insuper benedixit eum ejusque cunctam progeniem nascituram in posterum. Factumque est. Nam et pluriores Anschiso quam reliquerat divitiæ accesserunt, et ita in eo paterna est constabilita benedictio ', ut de ejus progenie tam strenui fortesque viri nascerentur, ut non immerito ad ejus prosapiam Francorum translatum sit regnum.

Et ut hoc agnoscere possis, paucis, adverte 10, docebo. Anschisus genuit Pippinum, quo nibil unquam potuit esse audacius; Pippinus genuit Carolum, viris omnino fortissimis conferendum, qui inter cætera et trivit, ut usque hodie gens illa truculenta et perfida Francorum arma formidet. Hic itaque genuit Pippinum, sapientia nihilominus et fortitudine satis clarum, qui, inter reliqua quæ patravit, Wascones jamdudum Francorum ditioni rebelles cum Waifario suo principe selicitate 41 mira debellavit et subdidit. Hujus item filius magnus rex Carolus exstitit 19, qui Francorum regnum, sicut nunquam ante 18 fuerat dilatavit. Denique inter plura et miranda que gessit, Langobardorum gentem bis jam a patre devictam, altero eorum 14 rege, cui Desiderius nomen erat, capto, alteroque 18, qui dicebatur Adelgisus et 16 cum genitore regnantem suo, Constantinopolim pulso, universam 17 sine gravi prælio suæ subdidit ditioni, et, quod raro ficri assolet, clementi moderatione victoriam temperavit. Bomanos præterea, ipsamque urbem Romuleam, jampridem ejus præsentiam desiderantem 18, quæ aliquando mundi totius domina luerat, et tunc a Langobardis 19 depressa gemebat, duris angustiis eximens, suis addidit sceptris; cunctaque nihilominus Italia miti dominatione potitus est. De quo viro nescias utrum virtutem in eo bellicam, an sapientiæ claritatem omniumque liberalium artium magis admireris peritiam.

Hic ex Hildegard conjuge quatuor filios et quinque filias procreavit. Habuit tamen, ante legale connubium 20, ex Himiltrude 21 nobili puella, filium nomine Pippinum. Natorum sane ejus quos ei Hildegard ** peperit, ista sunt nomina : primus dictus est Carolus, scilicet patris ac proavi vocabulo nuncupatus; secundus item Pippinus, fratri atque avo æquivocus; tertius Lodobich 23 qui cum Illothario 14, qui biennis occubuit, uno partu est genitus; ex quibus jam Deo favente minor Pippinus regnum Italiæ, Lodobich Aquitaniæ tenent 28.

Mortua autem Hildegard, rex excellentissimus Carolus Frastradam duxit uxorem. Quæ Hildegard apud urbem Mettensem in beati Arnulfi oratorio 26 requiescit. Pro eo denique, quod a beato Arnulfo jam fati 37 reges originem ducerent, suorum ibi charorum defuncta 28 corpora posuere. Nam ibi humatæ sunt duæ regis Pippini c filiæ, quarum una Rodthaid 29. altera Adelaid 30 appellata est; ibi quoque et junioris regis Caroli duæ nihilominus tumulatæ sunt natæ, scilicet Adelaid et Hildigard; quæ Hildigard materno nuncupata nomine, matrem morientem citius subsecuta est 31. Quarum omnium epitaphia a nobis 32 jussu gloriosi regis Caroli composita 23, ut de eis liquido lectori satisfieret, subter annotare curavi.

VARIANTES LECTIONES.

cupit 1 - 3. quolibet 2. anchisum 4. 8 clodulfum 2. 4. 6 anchisi 2. 4. 7 ab an-1 verum 4. 8 pater 1. 9 sunt c. beneficia 2. 10 animadvertens 2. animadverte 4. 11 facilitate 1. 3. toribis 4. ¹² fuit 2. ¹³ antea 4. ¹⁴ græcorum 4. ¹⁵ alterumque 3. ¹⁶ ut 1. 3. ¹⁷ universa 2. ¹⁸ desideratam 2. 19 languobardis 2. 10 conubium 2. 11 himiltruda 2. 12 hildegardis 2. ita deinceps, plane contra Pauli morem. 23 lodohic 4. lodowicus 1. ludouvicus 2. 24 lothario 2. 25 tenet 1. tenuit 2. 26 oratorium 2. 27 præfati 2. 28 deest 2. 29 rothaidis 2. 30 adhelaidis 2. 31 est. Sed his media desunt 4. 33 a nobis deest 2. 33 composita sunt. Epithaphium Rohaidis 2. media desunt.

NOTÆ.

a Quæ sequuntur, in genealogias regum Francorum derivata sunt.

b I e., Fredegario.

c Patris Caroli M.

Epitaphium Rothaidis 1, fitiæ Pippini regis.

Itic ego quæ jaceo Rothaid de 2 nomine dicor,

Quæ genus excelso nimium de germine duco;

Nam mihi germanus gentes qui subdidit armis

Ausonias, fretus Carolus virtute Tonantis;

Pippinus pater est, Carolo de principe cretus 3,

Aggarenum stravit magua qui cæde 4 tyrannum.

Pippinus proavus, quo non audacior ullus;

Ast abavus Anschise 3 potens 4, qui ducit ab illo

Trojano Anchisa 7 longo post tempore nomen.

Hunc genuit pater iste sacer præsulque beatus

Arnuffus, miris gestis qui fulget ubique,

Hic me spe cujus freti posuere parentes.

Perpetualis amor capiendæ et causa salutis,
Pectore quem vigili huc properare facit,
Nosse cupis cur busta sacer numerosa retentet
Hic locus, astrigeri qua patet aula poli?
Iste sacer Domini qui post servavit ovile,
Legitimi fuerat germinis ame pater;
Cujus posteritas atavo confisa patrono,
Hoc cupit in sancto ponere membra loco.
Pippini hic profes Adheleid pia virgo quiescit,
Quam simul et reliquas sancte tuere pater.

Epitaphium Hildegardis reginæ.

Aurea quæ falvis • rutilant elementa figuris,
Quam clara exstiterint membra sepulta, docent.
Hic regina jacet regi præcelsa potenti
Hildegard Carolo quæ bene nupta fuit.
Quæ tantum claræ transcendit stirpis alumnos,
Quantum, quo genita est, Indica gemma solum.
Huic tam clara fuit florentis gratia formæ,

Qua nec in 10 Occiduo pulchrior ulla foret.

Cojus haut tenerum possint 11 æquare decorem

Sardonix Pario 12, lilia mista rosis.

Attamen hanc speciem superabant lumina cordis, Simplicitasque animæ, interiorque decor;

Tu mitis, sapiens, sollers 12, jucunda fuisti, Dapsilis et cunctis condecorata bonis.

Sed quid plura feram, cum non sit grandior ulla Laus tibi, quam tanto complacuisse viro!

Cumque vir armipotens sceptris junxisset avitis Cigniferumque 14 Padum Romuleumque Tibrim 18,

Tu sola inventa es, sueris quæ digna tenere Multiplicis regni aurea sceptra manu 16.

Alter ab undecimo jam te susceperat annus, Cum vos mellifluus consotiavit amor;

After ab undecimo rursum te sustulit annus, ifeu genitrix regum! heu decus atque dolor! Comque Getis 18 duris 19 plangit libera cohors.

Accola te Ligeris, te destet et Italia tellus,
Ipsaque morte tua anxia Roma gemit.

Movisti ad sletus et fortia corda virorum,
Et lacrymæ clypeos inter et arma cadunt.

Heu quantis sapiens et sirmum robore semper
Ussisti slammis pectus herile viri!

Solatur 20 cunctos spes hæc sed certa 22 dolentes,

A Te Francas, Suevus, Germanus et ipse 17 Britannus.

Pro dignis factis quod se sacra regna tenes.

lesum se nunc precibus, Arnulfe, exores corum

Participem fieri hanc, pater alme, tuis.

Epitaphium Adeleidis filiæ Caroli regis quæ in Italia nata est, quando sibi eam ipse subegit 24.

B Hoc tumulata jacet pusilla puellula busto,
Adeleid amne sacro quæ vocitata fuit.
Huic sator est Carolus, gemino diademate pollens,
Nobilis 28 ingenio, fortis ad arma satis.
Sumpserat hæc ortum prope mænia celsa Papiæ,
Cum caperet genitor Itala regna potens 26:

Sed Rhodanum properans rapta est 27 de limine 28 vitas, letaque sunt matris corda dolore procul.

Excessit patrios non conspectura triumphos; Nunc Patris æterni regna beata tenet.

Epitaphium Hildegardis filiæ cujus supra 29. Hildegard, rapuit subito te funus acerbum,

Ceu raptat Boreas vere ligustra nevo. Explevit necdum vitæ tibi circulus annum,

Annua nec venit lux geminata so tibi.

C Parvula non parvum linquis virguncula luctum, Confodiens jaculo regia corda patris, Matris habeus nomen renovas de morte ²¹ dolorem Postquam vixisti vix quadraginta dies.

Pectore nos meesto lacrymarum fundimus amnes, Tu nimium felix gaudia longa petis 39. Sed his quæ pretereunda non erant admodum breviter prælibatis, ad narrationis tramitem rever-

Post beatissimum denique Arnulfum Mettensi * Ecclesiæ Goericus tricesimus, qui et Abbo vocitatu

Deinde Godo 25 primus atque tricesimus episcop officii curam gessit.

Quo de mundo excedente *6 Chlodulfus cujus sup mentionem fecimus, heati patris Arnulfi genitalis fi lius, Anschisi quoque, a quo semen propagatum es regium, germanus, ad episcopale culmen ob patern sanctitatis gloriam tricesimus atque secundes ascen

VARIANTES LECTIONES.

est, præfuit.

rohaidis 2. 2 rotaith nomine 1. rothaidis Meurissc hist. des evesques de Metz, ex cod. S. Arnulfi Mett ortus 2. 4 clade coni. Ch. 5 anschisa 2. 6 deest 2. 7 anschisa 2. 8 item e. alterius filise A. 4 fultis 2. 40 qua non 1. 41 possunt 1. 12 patrio 2. 13 solers 2. 14 Liniferum 1. 15 tybrum 2. 16 deest 2. 40 celatur 2. 41 creta 2. 42 quo 2. 43 versus deest 1. in 2. atque B. Meuriss. 43 gentis 2 deest 2. 40 celatur 2. 41 creta 2. 42 quo 2. 43 versus deest 1. in 2. nonnisi lesum........ exores corum legitur; retiqua restituere conatus sum. 44 E. S. K. magni A. q. n. de thalamo eius quando isdei 1. 5. 1. 42 mobilis 1. 43 petens 1. 43 deest 1. 43 humine 1. 43 eiusdem Karoli 1. 43 genuina 2. 41 reno vans de matre 2. de corde Meur. 42 petis. EXEMPLAR DE DATIONE PALLEI Inhamnes episcopus cer vus servorum dei (etc.) wale (corr. waloni) venerabili episocpo mediomatricorum (etc.) sept. indict. 12 Data 8. Idus sept. anno pontificatus sexto. indict. 12. † Bene valete. Sed his ita in co dice 2. carta textui inserta legitur. 48 deest 1. 3. 4. 44 mettensis 2. 45 p. a. t. Godo 2. 46 de hoc m. r cedente 2

dit, de quo minit ad nos amplius, præter quod a tali A cum adjutorio Pippini regis resam e sancti Stephanic radice exortes est, fama perduxit.

protomartyris, et altare ipsius acque cancellos, pres-

Quo decedente 1, fidelem populum moderaturus tertius atque tricesimus Abbo ascitus est.

Post quem * Aptatus, deinde Felix, gregi seliciter dominico pastores exstiterunt.

Dehine Sigebaldus, generosis ortus natatibus, religioso cortui antistes effectus est, vir per omnia utilitatibus Ecclesiæ deditus, sacrorum quoque colminum solertissimus restitutor. Hie de animarum statu sollicitus, duo monasteria condidit, e quibus unum Eleriacum vel etiam Nova-cella dicitur, alterum quoque Novum - quod - Villare vocitatur. Hunc dirus podagræ dolor vehementer afflixit; sed ille in zeternis gaudiis mentem figens, dolores corporeos patientissime toleravit.

Jam hine vir egregius et omnibus præconfis efferendus, Chrodegangus antistes eligitur, ex pago Hasbaniensi oriundus, patre Sigramno, matre Landrada, Francorum ex genere primæ nobilitatis progenitus. Hic in palatio majoris Caroli ab ipso enutritus, ejusdemque s referendarios exstitit, ac demum Pippini regis temporibus pontificale decus promeruit. Fuit autem emnino clarissimus omnique nobilitate coruscus, forma decoros, eloquio facundissimus, tam patrio quamque etiam Latino sermone imbutus, servorum Dei nutritor, erphanorum viduarumque non solum altor sed et clementissimus tutor. Cumque esset in omnibus lecuples, a Pippino rege omnique Francorum cueta singulariter electus, Romam directus est, Stephanamque venerabilem papam, ut cun. C ctorum vota anhelabant, ad Galfias evocavit. Hic clerum adunavit, et an instar comobii intra claustrorum septa conversari fecit, normamque eis instituit, quatiter in Ecclesia militare deberent; quibus annonas vitæque subsidia sufficienter fargitus est, ut perituris vacare negotiis non indigentes, divinis sotummodo officiis excubarent. Ipsomque clerum abundanter lege divina Romanaque imbutum cantilena, morem atque ordinem Romanæ Ecclesiæ servare præcepit, quod usque ad id tempus in Mettensi Ecclesia factom minime funt. Hic fabricare justit una

protomartyris, et altare ipsius atque cancellos, presbyterium arcusque per gyrum. Similiter et in etclesia beati Petri majori presbyterium fieri jussit. Construxit etiam ambonem aure argentoque deceratum, et arcus per gyrum throni ante ipsum altare. Ædificavit præteres monasterium in parochia besti Stephani in page Mosellensi, in honore beatissimi Petri apostoli, et ditavit illud opibus magnis, monachosque ibi constituit 10 atque sub regula sancti Patris 11 Benedicti in una charitate conjunzit. Construxit etiam alterum monasterium qued Gorzia 13 d vecitatur 43, ubi pari modo non modicam multitudinem adunavit monachorum. Expetiit denique a Paulo Romano pontifice tria corpora sanctorum martyrum, id est, B beati Gorgonii, quod in Gorzia requiescit, et beati Naboris, quod in Hilariaco monasterio conditum est, et beati Nazarii 14, quod ultra fluvium Rhenum 14 in monasterio quod vocatur Lorishaim 18, ædificata in fronore îpsius martyris miri decoris basilica, collocavit. Hoc siquidem prædium Chiffiswindis quondam, religiosa femina, et Cancro 17 ejus filius, eidem Chrodegango antistiti ad partem beati Stephani tradiderant 18. Fuit siquidem beatus iste vir in electrosymis fargus, in charitate purissimus, susceptor hospitema atque peregrinorum; sed queniam longum est bena que gessit ex ordine retexere, satis sit have pauta prælibasse de plurimis. Hic consecravit episcopos quam plurimos per diversas civitates, presbyteros nihitominus aut diaconos, cæterosque ecclesiastreos ordines, sicut moris est Romanze Ecclesiæ, in diebas Sabbatorum quaternis temporibus anni. Rexit 40 Ecclesiam Mettensem annis viginti tribus, mensibus V. diebus v. Obřit 10 pridie Nonas Martias in diebus Pippini regis. Requiescit in Gerzia monasterio, quod ipse a fundamentis exstruxit.

Hic jam, Pater sanctissime Angilramne 21, marrationis serie 23 vestram beatitudinem locus exspectat. Sed ego meze temuitatis non immemor, attentare minus idonce non audeo que de vestra vita cursu laudabili majori stylo promenda sunt 22.

VARIANTES LECTIONES.

decidente 2. * quem denique est a. 2. * elanacum 1. 3. hilariacum 4. * nova villa 1. 3. novum villare 4. * eiusdem îpse 4. * deest 2. * deest 2. * hecessaria 4. * sedem 1. 3. * instituit 2. 4. * deest 2. * deest 2. * hecessaria 4. * sedem 1. 3. * instituit 2. 4. * deest 2. * deest 2. * beatique nasarii 2. * is reni 2. * lorsan 2. lorsan 2. lorsan 2. * cangro 2. * tradiderunt 2. 4. * r. quoque 2. * obiitque 2. * angelramme 4. * seriem 2. Expliciunt pauca de gestis pontificum 2. Quæ seguuntur ex eodem codice descripsi.

NOTÆ.

^a Saint Avold. ^b Neuviller.

^c Feretri operculum, umbraculum.
^d Gorze, in pago Scarponensi.

GESTA EPISCOPORUM METENSIUM.

Textus secundus a.

(Ex D. Calmet in Historia Lotharingia, tom. 11.)

Postquam, peractis omnibus quæ cum Patre pro

Duo textus ejusdem opusculi a Paulo Diacono exarati recudimus, quia in multis locis sunt diversi.

mundi salute gerenda disposuerat, Christus Dominus Ex Monito Pertz judicabit lector quisuam sit interpolatus. Edit.

tus munere beati apostoli potiti sunt et confirmati, illico quam unusquisque eorum provinciam vel regionem prædicaturus aggredi deberet, communi consilio juxta divinam provisionem sorte decernunt. Singulis igitur ad sibi delegata loca pergentibus, beatus Petrus, qui in eorum numero primus erat, quasi dux fortissimus eminebat, ad eam quæ totius tunc mundi caput erat, hoc est, urbem Romuleam, tota alacritate contendit, fundata prius apud Antiochiam Ecclesia, ac suæ sedis nomine dedicata.

Igitur cum Romam pervenisset, illico qui summas quasque urbes in Occiduo positas Christo Domino per verbum fidei subjugarent optimos eruditosque viros ex suo consortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam, Leucium Brundusium, Anatholium B sacri fontem baptismatis amiserat..... Mediolanum misit. Marcum vero, qui præcipuus inter ejus discipulos habebatur, Aquileiam destinavit. Quibus populis cum Hermagoram suum comitem Marcus præfecisset, ad beatum Petrum reversus, ab eo nihilominus Alexandriam missus est.

Ea igitur tempestate, cum apud Galliam Belgicam Mediomatricum, quæ etiam Metis appellatur, civitas in ipsa Mosellæ amnis ripa posita, copiosis populorum tribus abundaret, ad eam beatus Petrus apostolus Clementem nomine, virum egregium, ac meritis probatum, sublimatum pontificali dignitate, direxit; cum quo pariter, sicut antiqua tradit relatio, ad eas quæ præcipuæ erant Galliarum urbes verbo sidei obtinendas, alii quoque religiosi doctores ab eodem apostolorum principe missi sunt.

Cum ergo pervenisset beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, ut ferunt, amphitheatri, quod extra eamdem urbem situm est, hospitium habuit, in quo etiam loco oratorium Domino construens, altare in eo statuit, ac beati Petri apostoli præceptoris sui nomine consecravit. Is igitur venerandus sacerdos dum sedula admonitione ejusdem urbis populis prædicaret, cooperante sibi divina misericordia, maximam ex eis multitudinem a sordidis idolorum cultibus et erroris cæcitate liberatam, ad veræ sidei splendorem perduxit, primusque in illis regionibus ostensor justitiæ et index veritatis enituit.

Denique asseverant, qui ejusdem loci cognitionem D habent, quod in amphitheatro ubi primitus adveniens habitavit, usque ad præsentem diem, nec serpens consistere queat, sed et omnino noxiæ pestes illum locum refugiunt, unde olim veræ salutis tali emanarunt modo insignia. Ferunt namque antiquiores nobis a senioribus priscis cultui sanctæ religionis admodum deditis, veracissimo per varios temporum successus relatu vulgatum, hujus sanctissimi præsulis atque apostolici viri tam ingens quod occuli non decet miraculum. Eo namque temporis articulo, quo isdem venerabilis pontifex ad præfatam devenerat urbem, maxima ejusdem pagi clades devastabat plebem. Amphitheatrum quippe jam superius dictum tanta erat serpentium multitudine

A 4 1 1 1

migravit ad cœlos, statim ut promisso sancti Spiri- A plenum, ut non solum venire quisquam, sed nec appropinquare ad eumdem auderet locum; nam ex corum flatibus veneniferis mortalitas efferbuerat, non modo hominum, verum etiam equorum, boum, pecorum, cæterarumque bestiarum nimis crudelis.

> Jam vero beatissimo Clemente mœnia ipsius propinquante civitatis, eadem ita se dilataverat pestis, ut nullus adeundi eam ac redeundi cursus fieret cuiquam salubris. Si quis namque portas ejus maxima coactus necessitate vellet exire, vel etiam appropinquare, confestim vi attactus veneni interibat miserrime. Nec mirum sane si anguis lubricus per dilecta sibi vascula corpora eorum prosternebat, de quorum mentibus jus proprium adhuc minime per

Postquam ergo admirabilis Trinitatis deificæ cultor delegatum sibi prædicationis officium omni cœpit mentis conamine explere, mox multitudo innumerabilis languentium ad ejus studuit quem verum audiebant prædicare Dominum auxilium confluere, cognoscentes ab ore egregii pastoris non immerito serpentino se infectos veneno fuisse. Qui ubi corum vidit indicibilem miseriam, statim saluberrimam non distulit conferre medicinam. Spopondit igitur veri Dei citius adsore eis clementiam, si detestabilem idolorum abjicere non renuerent culturam. Tandem ergo non solum languentes, sed insuper pauci qui supererant, salubri inito consilio, sospites cunctis se promisere renuntiare simulacris, si beneficiis non C fraudarentur a summi Dei præsule promissis.

Talia autem tamque diu a se desiderata vir Deo plenus audiens affamina, omnia paratus pro eis discrimina ferre, extemplo laudes cunctorum persolvit creatori præcipuas. Denique paucis secum aggregatis fratribus, sacræ obtulit munus oblationis, quod in sui commemorationem fidelibus devote Dominus præcepit peragere Christus. At vero posteaquam se suosque sacro munivit libamine, antiqui hostis veritus non est certamina adire, sed spe sua commissa cœli terræque Domino, cavernas adiit Theatri intrepide, pugnaturus cum antiquo serpente, videlicet diabolo. Ut autem sonitum pedum senserunt appropinquantium serpentes, mox ex cavernis cœperunt prodire, certatim cupientes devorare hominem Dei. Ille vero facto signo crucis, eminus ad eos properabat intrepidus, cujus dum virtuti resistere non valerent amplius, tumentia colla protinus deposuerunt.

Vir autem Dei, sicut refert antiquitas, stolam quam sanctissimo gerebat in collo statim deposuit, maximumque eorum, ea cuncto spectante populo, alligavit, atque usque ad fluvium Saliæ, qui juxta decurrit, vinctum, manibus adduxit propriis, eumque ibi solvens dixit: In nomine sanctissimæ et individuæ Trinitatis, quam ex beatissimi magistri mei Petri apostolorum principis prædicatione verum Deum agnovi, præcipio tibi ut nulli hominum ac bestiarum nocens, hoc flumen ocius cum omni cohærente tibi adeas, quo nullus habitationis humanæ usus haberi valeat. Vix ergo sanctus sacerdos verba compleverat, et ecce serpens immanissimus cum cæteris omnibus cœpit sestinus abire, ut sibi antistes jusserat egregius; atque post illum diem ita prælatus ab omni immunditia serpentium mundatus est locus, ut vix aliquando ibi, uti supra notificatum est, parvissimus vermiculus reperiatur.

Tunc vero cunctus populus tam magnam per Dei hominem cernens impleri virtutem, ab ejus ore avide satagebant audire veritatis verbum, cupientes sponsionis propriæ exsequi promissum. Beatissimus igitur Clemens tantam populi cernens devotionem, maximas largitori totius boni reddidit gratias, eosque se devotissime præpararent ad percipiendum sacri donum baptismatis; qui jussis illius in omnibus obedientes, unicæ sanctæ matris Ecclesiæ filii meruere effici participes. Denique cunctis abrenuntiantes sordibus idolorum, per aquam et Spiritum sanctum ipsius sanctis abluti manibus, universis non solum corporum, sed etiam, quod majus est, animarum caruere languoribus. Tunc ergo nobilissima gemma præsulum, quotidieque, juxta Psalmographi dictum, de virtute studens proficere in virtutem, donec Domini deorum cernere mereretur visionem, post illam, quam supra diximus beati Petri apostoli ecclesiam, aliam, ut fertur, in honore sanctissimi Baptistæ Joannis construxit basilicam, in qua multas diabolo abstrahens, Deo acquisivit animas, ipsamque fidelium C instituit baptisterium fieri populorum per succedentia annorum curricula : in qua etiam tantus sacræ religionis inolevit usus, ut postea non modico tempore sauctissimum inibi monachorum sub regulari tramite Christo militaret collegium. Tertiam nihilominus affirmatur ædificasse ecclesiam, in cujus fundamentis fecit miræ pulchritudinis cryptam, fontemque inferius composuit mirilicum, qui non modo habilis est ad potandum, sed insuper valde salutifer, si quis cum fide biberit, ad omnem expellendum ægritudinis morbum. Ante ostium vero ipsius fontis consecravit aram in honorem præceptoris sui jam crebro nominati beati Petri apostoli, apostolorumque principis, ubi ipse venerandus antistes sepulcrum sibi quemadmodum usque hodie cernitur, fecit, in D lætatur feliciter in sæcula sæculorum. Amen. quo etiam non parvo tempore humatus jacuit.

Nos ergo non solum hæc quæ paucis memoravimus credere, verum etiam multa alia et fere innumerabilia debemus non ambigere, quia nequaquam nimium ferocia ac indomabilia gentilium colla Christo valeret subigere, nisi ipso, quod dixit Christus, Sine me nihil facere potestis, cooperante, ut ipsi principes sanctæ Dei Ecclesiæ, scilicet sancti apostoli. sequacesque eorum apostolici viri, quemadmodum in gestis illorum audivimus creberrime, hic quoque vir egregius et apostolicus, mira et magnifica credatur egisse. Ipse nempe Auctor noster ac Redemptor Dominus Jesus Christus in Evangelio omnibus suis

pestifera multitudine pertranseas, atque eas partes A sidelibus legitur dixisse: Amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet. Sed ut ad hæc quæ dicimus credenda incitemus animos fidelium, immittere hic visionem sidelis cujusdam, cujus nomen, quia adhuc superest, melius fore credimus reticendum, non duximus supervacuum. Hic itaque cum se post expletum diuturni temporis officium, postque effusas devotissime Domino preces sopori dare vellet, in mente ei talis beatissimi devenit memoria Clementis; cœpit namque nimis præcordiorum perturbationibus de sæpe dicto præsule anxiari, videlicet qui tot millia hominum Christo potuit eo annuente subjugare, ut quid nullo pene virtutum fulgeret jubare? Hæc eo cogitante, vix aliquando ea valuit nocte somno opprimi; juxta morem instruens ecclesiasticum, admonuit ut B sed cum necdum dormiret, nec omnino disvigilaret, vir ante illum nimiæ claritatis astitit, eique dixit: Quare, frater charissime, tam longo noctis spatio de almi præsulis, velut infidelis dubitare videris virtutibus Clementis? Scito absque aliqua ambiguitate, maximis illum in carne viguisse miraculis, adeo ut opinio virtutum illius tantum se dilataverit, quo ad Romanas arces non modo cæteris fidelibus, sed etiam ipsi apostelorum primo gratiam Dei in illo admiranti, clara pervenerit: peccatis vero Christiani populi exigentibus, sæpe rerum creator Dominus immitem barbarorum gentem super eos venire, atque illos, ecclesiasque, in quibus præcepta ejus audiebant et contemnebant, exterminare, cum ipsis sacræ Scripturæ passus est voluminibus. Idcirco que istius, quemadmodum et plurimorum sanctorum, gesta omnino fere oblivioni sunt tradita. Sed quid mirum si magnis, dum adviveret, fulserit virtutibus, cum adhuc, si peccantium fides non deficit, locus reliquiarum ejus non mediocribus coruscat miraculis? Temporibus namque nostris claudum unum omni penitus debilem corpore sanatum, tresque dæmoniacos mundatos ante sanctissimum corpus illius, oculis propriis, non sine ingenti admiratione, vidimus.

> Transivit vero nono die Calendarum Decembrium ab hac ærumnosa et instabili vita ad felicem et angelicam patriam princeps maximus et Sacerdos, conjunctus magnis principibus Sacerdotum, assistens nunc Domino cœlorum, paratus intercedere apud illum pro peccatis fidelium populorum, ubi cum eo

Successit huic vir plenus Deo Cœlestis nomine, qui cœlestem vitam cum regni cœlorum annuntiatione ducens, exemplis pariter et doctrinis credentium numerum dilatavit. Post hunc denique regendam suscepit Ecclesiam Felix, deinde Patiens. Post hæc quintus in ordine Victor, deinde alius Victor. Post hos, Simeon septimus; post quem Sambatius octavus, quorum omnium studiis certum est crevisse Dei Ecclesiam, quamvis eorum nobis specialiter occulta sint gesta. Rufus vero et Adelphus, qui sunt in numero nonus et decimus, magnis absque dubio in vita meritis fulsisse credendi sunt; quando quidem -tali etiam post obitum fulsere miraculo. Horum de ·

ris essent humata, sicut ad nos usque decucurrit relatio, vir guidam erat religiosus, ac de que animæ cura sollicitus, cui nocturno tempore, ut privatis orationibus se Domino commendaret, universa quæ extra muros ejusdem civitatis sita erant oratoria, indesinenti studio circuire solebat. Hic itaque dum ad prædictam beati Felicis martyris pervenisset basilicam, nec tamen ingrediendi ei esset concessa facultas, accessit juxta murum forinsecus ad eam partem qua prædictorum sacerdotum corpora requiescebant, atque ibi se in gratione tota suæ mentis intentione prostravit; qui dum post effusas preces ab oratione surrexisset, et in sanctorum honorem ad quorum e regione sepulcra oraverat, psalmi versiculum, id est : Exsultabunt sancti in gloria, pronuntia- B ret, mox ab intus voce subjungentis audivit : Lætabuntur in cubilibus suis

Successit his sacris viris Firminus, deinde Legontius, de quorum aliquid vita, præter egrum pomina, nihil ad nos reduxit relatio prisca. Accepit deinde tertius decimus venerandus præşul Auctor gubernandam Ecclesiam ea tempestate, quando non solum Gallia, sed universus pene Occidens barbarorum sævientium est perpessus sævitiam; de quo viro, quamvis et alia ab co insignia facta credantur, duo tamen ad nostram memorjam ejus miracula pervulgata sunt. Eo igitur tempore cum reverendus hic præsul vitam cunctis virtutibus decoratam duceret, Attila rex tlunnorum amnibus belluis crudelior, habens multas barbaras nationes suo subjectas dominio, C postquam Gundigarium Burgundionum regem sibi occurrentem protriverat, ad universas deprimendas Gallias sua sævitiæ relaxavit habenas. Hujuş adventu heatus Servatius Tungrorum episcopus præcognito. Romam ad beatorum apostolorum Petri et Pauli sacratissima corpora perrexit, ut per corum sublime meritum specialiter a Domino impetraret, et Tongrensis urbis populum a tanto exitio liberaret. Tunc ei divinitus per eumdem beatum Petrum apostolum revelatum est, quod ita cœlesti esset judicio definitum, ut universa Gallia barbarorum foret infestationi tradenda, præter beati Stephani levitæ et protomartyris situm apud Metas oraculum, in quo ipsius erat pretiosus cruor absque corcuptionis labe reconditus. Hæc dum sancto Servatio revelata fuissent, P festinus ad Gallias repedavit, invenitque jam Hunnorum examina per universas Gallias debacchari: qui cum ab obsidione Metensium pro eo quod corum civitatem inexpugnabilem ob murorum fortitudinem cernerent, recessissent, contigit beatum Servatium ipso in tempore dum a Roma reverteretur, Metis devenire; qui dum universa sicut revelatione didicerat, sancto consacerdoti suo Auctori regulisset, ad civitatem propriam, hoc est Tungris, reversus est. Nec mora, post ejus egressionem, murus civitatis Metensis corruit, ingressumque hostibus superna dispositione patefecit. Mox ut beatus Auctor traditam civitatem inimicorum gladiis advertens, univer- 🗧

nique corpora cum in basilicam beati Felicis marty- A sos parvulos, qui necdum sacri fontis ablutionem ris essent humata, sicut ad nos usque decucurrit perceperant, baptizari præcepit.

Igitur audientes Hunni, qui xu milliario exinde situm castrum quod Scarponna dicitur obsidebant, Metensis urbis mœnia corruisse, iterato ad eam festina celeritate regressi sunt, incendiisque et rapinis universa vastantes, plures e civibus, cum eis qui baptizati fuerant parvulos, interemerunt; reliquos vero, qui exitio superesse poterant, simul cum sancto Auctore episcopo, captivos abducunt. Impletum sane est super beati Stephani levitæ et protomartyris domicilio quod a beatissimo Petro apud Romam Christi famulo Servatio fuerat ante prædictum. Nam cum eamdem basilicam procul furentes barbari aspicerent, ad eam cursim quasi optima spolia captaturi properabant. Cumque propius accederent, corum oculis velut ingens saxum ac mobilis solida apparebat; quam cum, cæcati mentibus, manibus per gyrum palparent, aditumque ingrediendi quærerent, nihil omnino eis aliud quam naturalis saxi durities videbatur. Denique sæpius abscedentes, rursumque revertentes, cum se nihil proficere cernerent, tandem satigati discesserunt, suæque iniquitatis effectu frustrati sunt.

Quid etiam de hoc oratorio beatus Gregorius Turonum episcopus in suis libris narravit, non silebo. Resert enim prius quam hi hostes venirent, vidisse virum fidelem in visu quasi conferentem cum sanctis apostolis Petro ac Paulo beatum levitam Stephanum de hoc excidio, ac dicentem: Oro, domini, ut non permittatis abtentu vestro Metensem urbem ab inimicis expri, quia locus meus est, in quo parvitatis meæ pignora continentur; sed potius sentiant populi aliquid me posse cum Deo. Quod si tantum facinus populi supercrevit, ut aliud fieri non possit nisi civitas tradatur incendio, saltem hoc oratorium non cremetur. Cui illi aiunt : Yade in pace, dilectissime frater; oratorium tantum tuum carebit incendio, pro urbe vero non oblinebimus, quia Dominicæ sanctignis super cam sentenția jam præcessit; invaluit enim peccatum populi, et clamor malitiæ eorum ascendit coram Domino; ideireo civitas hæe cremabitur incandio. Unde non dubium est quod borum obtentu, urbe vastata, oratorium permansit illæsum.

appellatur Decempagos, quod a Metensi urbe xx millibus abest, pervenissent, quia Domino nostr semper de suis servulis cura, et mira misericordia sicutait Psalmista, non continet, tantæ subito eosder Hunnos tenebræ circumvallarunt, ut quid agerent yel quo se verterent, omnino nescirent. Tunc caus tantæ calamitatis, ut in taji re opus erat, sollicit requirentes, ab uno ex captivis quos ducebant a dinni, quia propier cælestis Dei Auctorem episc pum, quem in captivorum numero se vidisse dic bat, talia paterentur. Mox igitur facta inquisition heatum Auctorem reperiunt: quem dum percunct reptur quid in munere vellet accipere, ut a tapto e periculo liberaret, ille ad hæc respondit sibi nullu

aliud gratius posse munus offerri quam si omnes A quos ducebant captivos, sinerent ad propria remeare; quod illi si facerent, promittit se sine dubio a suo Domino impetraturum, ut ab illis quibus tenebantur tenebris eruerentur. Factumque est, et mox in universo suo flunni exercitu captivos quos ducebant requirentes, cos beato Auctori reddiderunt. Mox a suis, ut gis promissum fuerat, cessantihus tenebris, luce reddita, angustiis liberati sunt, sicque venerabilis Christi famulus dum ad modicum in captiyorum sorte deputatur multos a captivitate resolvit. O quantum potieri gloria de reductis iste civibus triumphavit, quam crudeles barbari, qui eos antea quasi vietores abduxerant, triumphare petuissent!

Veniam ad aliud miraculum, quod ejusdem meritis coelesti virtute patratum est. Quodam denique B cii, more solito, exenterasset, eumdem annulum intempore, cum in oratorio beati protomartyris Stephani, de quo supra retulimus, trabs ab ipso fastigio culminis dissoluta corruisset, marmor quod in altari eximii candoris erat, ita sanfregit, ut in duabus illud partibus omnino divideret. Adest beatus Auctor, et cunctis qui aderant pro illato dispendio contristatis, ipse vero sidens in Domino, præcepit easdem fracturas sibi invicem copulari, pararique sibi ministeria quo desuper more solito divini sacrificii munus offerret. Stupentibus itaque illis, et quid esset facturus intendentibus, mox salutarem hostiam Deq obtulit. Illico omnis illa confractio ita solidata est, quasi antea minime divisa fuisset. Est tamen in eodem marmore, guod non mediocriter usque in præsentem diem possit admirari; pam ita apparet S hactenus cernentibus quasi divisum; sed studiose controctatum digitis, ita probatur solidum, ut nullius in eo divisionis sentiatur indicium. Non est dubium et plura eum miranda patrasse, sed qualis quansusque fuerit ex his quæ relata sunt plenius potest agnosci.

Successit huic quartus ac decimus Æplinius; deinde quintus decimus Urbicius. Sextus decimus Benolus. Septimus decimus Terentius. Qctayus decimus Gonsolonus; exinde Romanus; vicesimus denique Fronimus; post quem Grammatius, deinde Agathimber. Tres jtaque isti quos præmisimus, sicut in eorum nominibus attenditur, de origine credendi sunt emanare Græcorum. Post hos rexit Ecclesiam Sperus, deinde Vilicus, jum vicesimus guintus Petrus; vicesimus ac sextus Agiulphus, qui fertur patre ex nobili senatorum familia ortus, ex Clodovæi regis Francorum filia procreatus. Post istum exstitit nepos istius, nomine Arnoaldus, quem secutus est Pappolus. Post hos ad regimen Ecclesiæ beatissimus Arnulphus ascitus est, vir per omnia lumine sanctitatis et splendore generis clarus; qui ex pobilissimo fortissimoque Francorum stemate ortus, ita Dei Ecclesiæ præfuit, ut et palații moderațor existeret. Hic denique et in corpore permanens, simul et post vitæ exitum multa admiranda patravit, quæ si quis nosse desiderat, libellum ui de ejus specialiter actibus est conscriptus, legat.

Unum tamen eins admirabile factum referam, quod satis miratus sum quo ordine præterierit is qui ejus contexuit Vitam. Hic denique cum pænitentiam pro aliquibus excessibus ageret, contigit ut per Mosellæ fluminis pontem transiret, comque subterfluentium aquarum profundos nec visu penetrabiles gurgites cerneret, non dubim spei fiduciam in mente gerens, extracto digito, annulum in Illam aquarum profunditatem projecit. Tunc, inquiens, me putabo culparum nexibus absolutum, quando istum quem projicio annulum recepero. Post aliquot vero annos, cum ad episcopatus ascendisset officium, ei die quadam piscator quidam piscem attulit, quem ille sibi, guia a carnibus abstinebat, ad refectionem vespertinam jussit græpavari; cumque ejus minister offitra ipsius piscis intestinum reperit. Ille factum admiratus, sed rei nesciens, beato Arnulpho detulit : quem ille ut vidit, statim recognovit, ac Deo ampipatenti, jam de remissione peccatorum fidus, gratias retulit, as deinceps non remissius vitam duxit, sed majori se potius abstinentia coarctavit. Nec dissimiliter Pater hic venerabilis quam olim Gedeon ille signum a Domino poposcit. Ille verum indicium per vellus in area positum capere voluit, utrum in hello victoriam de inimicis habere potuisset; iste annulum in profundissimum fluminis gargitem projicieus, experiri cupiit utrum de inimicis victoriam jam cepisset. Fortes quidem erant gues ille devicerat, sed hi ques iste superaverat fortiores. Hæc ego non a qualibet mediocri persona didici, sed ipso totius veritatis assertore præcelso rege Carolo referente cognovi, qui de einsdem beati Arnulphi descendens prosapia. et in generationis linea trinepos exstabat.

Nam yenerandus iste vir, ut ad superiora redeam, jyyentutis suæ tempore, ex legitimi matrimonii copula duos filios procreavit, id est, Anchisum et Clodulphum, cujus Anchisi nomen ab Anchise patre Æneæ, qui a Troja in Italiam olim venerat, creditur esse deductum. Nam gens Francorum, sicut ab auctoribus est traditum, a Trojana prosapia trahit exordium. Cum igitur hos duos de quibus præmisimus, venerabilis Armulphus filios haberet, quoniam erat misericors, et ad pietatis opera semper intentus, utrisque filiis suis cœpit suadere ut assensum præberent quaterns omnes suas facultates ad usus pauperum dispertiret. Tunc major filius, id est, Clodulphus, se hoc posse facere, id est, ut portionem sibi debitam patri largiretur, omnimodis denegavit. At vero minor filius, id est, Anchisus, fidens de Christi pietate sibi pluriora condenari, ad'omnia quæ pater vellet se libenter obedire promittit. Agit venerandus pater gratias filio, et prædicit ei pluriora eumdem quam reliquerat habiturum; insuper benedixit eum ejusque cunctam progeniem nascituram in posterum, factumque est : nam pluriores Anchiso quam reliquerat divitiæ accesserunt, et ita in eo paterna est stabilità benedictio, ut de ejus progenie tam stre nui fortesque viri nascerentur, ut non immerito ad

ejus prosapiam' Francorum translatum sit regnum. A palis officii curam gessit; quo de mundo recedente, Et ut hoc agnoscere possis, paucis animadverte docebo.

Anchisus genuit Pippinum, quo nihil unquam potuit esse audacius; Pippinus genuit Carolum, viris omnino fortissimis conferendum, qui inter cætera et magna bella quæ gessit, ita præcipue Saracenos detrivit, ut usque hodie gens illa truculenta et perfida Francorum arma formidet. Hic itaque genuit Pippinum, sapientia nihilominus et fortitudine satis clarum, qui, inter reliqua quæ patravit, jam Wascones dudum Francorum ditioni rebelles, cum Waisario suo principe, felicitate miranda, debellavit et subdidit. Hujus item filius magnus rex Carolus exstitit, qui Francorum regnum, sicut numquam antea fuerat, sit, Langobardorum gentem his a patre devictam, altero Græcorum rege, cujus Desiderius nomen erat, capto, alteroque qui dicebatur Adelgisus, et cum genitore regnante suo Constantinopolim pulso, universam sine gravi prælio suæ subdidit ditioni, et, quod raro fieri assolet, clementi moderatione victoriam temperavit. Romanos præterea, ipsamque urbem Romuleam jam pridem ejus præsentiam desiderantem, quæ aliquando totius mundi domina fuerat, et tunc a Langobardis depressa gemebat, duris angustiis eximens, suis addidit sceptris, cunctaque nihileminus Italia miti dominatione potitus est; de quo viro nescias utrum virtutem in eo bellicam, an sapientiæ claritatem, omniumque liberalium artium magis admireris peritiam. Hic ex Hildegard conjuge quatuor filios et quinque filias procreavit. Habuit tamen ante legale connubium ex Dimiltruda nobili puella, filium nomine Pippinum. Natorum sane ejus quos ei Hildegard peperit, ista nomina. Primus dictus est Carolus, scilicet patris ac proavi vocabulo nuncupatus; secundus item Pippinus fratri atque avo æquivocus. Tertius Lodohic, qui cum Lothorio qui biennis occubuit, uno partu est genitus. Ex quibus jam, Deo favente, minor Pippinus regnum Itatiæ, Lodohic Aquitaniæ tenent. Mortua autem Hildegard regina, rex excellentissimus Carolus Fasteradam duxit uxorem, quæ Hildegard apud urbem Metensem in beati Arnulphi oratorio requiescit. Pro eo denique quod a beato Arnulpho jam fati reges n originem ducerent, suorum ibi charorum defuncta corpora posuere. Nam ibi humatæ sunt duæ regis Pippini filiæ, quarum una Rotald, altera Adelaid appellata est. Ibi quoque et junioris regis Caroli duæ nihilominus tumulatæ natæ, scilicet Adelaid et Hildegard, quæ Hildegard, materno nuncupata nomine, matrem morientem citius subsecuta est.

Sed his quæ prætereunda non erant breviter prælibatis, ad narrationis tramitem revertamur. Post peatissimum denique Arnulphum, Metensi Ecclesiæ Goericus, trigesimus, qui et Abbo vocitatus est, præfuit. Deinde Godo primus atque trigesimus, episco-

Al., repam (Vide Vitam S. Eligii, l. 11, c. 39, in fine t. V Spicileg.). Repa, on reba signific un ciel,

Clodulphus, cujus supra mentionem fecimus, beati Arnulphi genitalis filius, Anchisi quoque, a quo semen propagatum est regium, germanus, ad episcopale culmen ob paternæ sanctitatis gloriam trigesimus atque secundus ascendit; de quo nibil ad nos amplius, præter quod a tali radice exortus est, fama perduxit : quo decedente, fidelem populum moderaturus, tertius atque trigesimus Abbo ascitus est; post quem Aptatus, deinde Felix gregi feliciter dominico pastores exstiterunt. Dehinc Sigibaldus generosis ortus natalibus, religioso cœtui antistes effectus est, vir per omnia utilitatibus Ecclesiæ deditus, sacrorum quoque culminum solertissimus restitutor. Hic de animarum statu sollicitus, duo monadilatavit. Denique, inter plura et miranda quæ ges- B steria condidit, e quibus unum Hilariacum, vel etiam Nova-Cella dicitur, alterum quoque Novum-Villare vocitatur. Hunc dirus podagræ dolor vehementer afflixit. Sed ille internis gaudiis mentem figens, dolores corporeos patientissime toleravit.

Jam hinc vir egregius, et omnibus præconns efferendus, Chrodegangus antistes eligitur, ex pago Hasbaniensi oriundus, patre Sigrano, matre Landrada, Francorum ex genere primæ nobilitatis progenitus. Hic in palatio majoris Caroli ab ipso enutritus, ejusdem ipse referendarius exstitit; ac demum Pippini regis temporibus, pontificale decus promeruit. Fuit autem omnino clarissimus omnique nobilitate coruscus, forma decorus, eloquio facundissimus, tam patrio quamque etiam Latino sermone imbutus est. Servorum Dei nutritor, orphanorum viduarumque non solum altor, sed et clementissimus tutor. Cumque esset in omnibus locuples, a Pippino rege omnique Francorum cœtu singulariter electus, Romam directus est, Stephanumque venerabilem papam, ut cunctorum vota anhelabant, ad Gallias evocavit. Hic clerum adunavit, et ad instar cœnobii, intra claustrorum septa conversari fecit, normam que eis instituit, qualiter in Ecclesia militare debe rent; quibus annonas vitæque necessaria sufficien ter largitus est, ut, perituris vacare negotiis non in digentes, divinis solummodo officiis excubarent; ip sumque clerum abundanter lege divina Romanaqu imbutum cantilena, morem atque ordinem Roman Ecclesiæ servare præcepit, quod usque ad id tem pus in Metensi Ecclesia factum minime fuit. Hic fabricare jussit, una cum adjutorio Pippini regis, a re bam sancti Stephani protomartyris, et altare ipsiu atque cancellos, presbyterium arcusque per gyrum Similiter et in ecclesia beati Petri majore presbyte rium fieri jussit. Construxit etiam ambonem auro a gentoque decoratum, et arcus per gyrum throni ant ipsum altare ædificavit.

Præterea monasterium in parochia beati Stepha in pago Mosilensi in honorem beatissimi Petri apo stoli, et ditavit illud opibus magnis, monachosq ibi instituit; atque sub regula sancti Patris Benedic un Dais, un convercle qu'on mettait sur les autel

et sur les tombeaux des saints (Du Cange, REPA).

in una charitate conjunxit. Construxit etiam alte- A rum monasterium quod Gorgia vocatur, ubi pari modo non modicam multitudinem adunavit monachorum. Expetiit denique a Paulo Romano pontifice tria corpora sanctorum martyrum, id est, beati Gorgonii, quod in Gorgia requiescit; beati Naboris, quod in Hilariaco monasterio conditum est; beatique Nazarii, quod ultra fluvium Rhenum in monasterio quod vocatur Lorsam, ædificata in honorem ipsius martyris miri decoris basilica, collocavit. Hoc siquidem prædium Chillisiundis quondam religiosa femina et Cangro ejus filius eidem Chrodegango antistiti ad partem beati Stephani tradiderunt. Fuit siquidem beatus iste vir in eleemosynis largus, in charitate purissimus, susceptor hospitum atque pe- B regrinorum.

Sed quoniam longum est bona quægessit ex ordine retexere, satis sit hæc pauca relibasse de plurimis. Hic consecravit episcopos plurimos per diversas civitates, presbyteros nihilominus ac diaconos, cæterosque ecclesiasticos ordines, sicut moris est Romanæ Ecclesiæ in diebus Sabbatorum quaternis temporibus anni. Rexit Ecclesiam Metensem annis xxIII, mensibus v, diebus v. Obiit II Nonas Martias, in diebus Pippini regis. Requiescit in Gorgia monasterio, quod ipse a fundamentis construxit. Hic jam, pater sanctissime Angilramne, narrationis serie vestram beatitudinem locus exspectat; sed ego meæ tenuitatis non immemor, attentare minus idonee non audeo quæ de vestræ vitæ cursu laudabili majori stylo promenda sunt.

DE ORDINE METENSIUM EPISCOPORUM.

Textus metricus.

(Ex D. Calmet Historia Lotharingia.)

Qui sacra vivaci studio domicilia lustras, Noscendi tua tangit amor si pectora, quorum Hxc fuerit procerum Christo acquisita labore, Urbs præclara viris, seu quis has primus ad oras Advexit lumen sublato errore vetusto; Almifluæ solers de vero Oriente fidei, Perlege subjectum, breviterque docebere, carmen. Cum Petrus æterni dux summus Romula Regis, Quæ caput orbis erat, ad mænia finibus omni Schemate virtutum plenus venisset Eois, Claros quosque viros summas cœlestibus armis Qui caperent arces, ad vitæ gaudia mittit, E quorum numero a Clemens vocitatus, ut ille Qui Romæ Petro successerat, intulit urbi Huic, quam olim Mettis veteres dixere coloni. Egregius præsul divina voce salutem, Primusque bic Domini digne fundavit ovile, Aurea transmittens populi exempla futuris. Justi successit merito, cui vita vocamen Cœlestis tribuit, cœlesti dogmate pollens. Tertius Ecclesiam b Felix seliciter auxit. Quartus adest c Patiens, bene quem patientia compsit.

Hinc fulsit d Victor, cui dat victoria nomen. Hunc sequitur f sextus simili cognomine præsul.

- A Obiit 1x Kal. Decemb.
- b Obiit 11 Id. Octob.
- c Obiit viii Kal. Mart.
- d Obiit vi ld. Januar.
- Objit x Kal. Octob.
- Obiit xv Kal. Mart.
- g Obiit xvm Kal. Octob.
- Dbiit vii ld. Novemb.
- Obiit Iv Kal. Septemb.
- Obiit xv Kal. Septemb.
- Obiit xii Kal. Mart.
- Obiit Iv Id. Aug.
- m Obiit 111 Kal. Aug.
- Doit xui Kal. April.

Septimus Hebræo est f Simeon de sanguine cretus. 8 Sambatus octavus bene mystica Sabbata servat. Post hos, h Ruffe, venis, flammis rubicundus amo-[ris.

i Adelphus decimus fratrum dilector opimus. Hine i Firminus erat; cui firmum robore pectus. Hos tu subsequeris duodecimus, alme i Legonti. Floruit hine i Auctor donis cœlestibus auctus.

m Epletus hanc decimus tenuit quartusque cathe-

Claruit nac decimus quintusque "Urbicius urbe.

Post o Bonulus, bonitatis opus de more peregit.

Trivisti assidue post limina sancta, "Terenti.

Octavus decimus a Lamgunsolonis habetur.

Inde capis, "Romane, decus venerabilis aulæ.

Post "Fronimus sanctum sapienter rexit ovile.

t Grammatus instruxit large de grammate plebem

Emicat Ecclesiæ "Danaus Agatimber in æde

Post hos "Sperus erat, quem spes fulcibat ab altis.

"Villicus internas servat moderamine villas.

Vicenus quintusque "Petrus dat famina plebi.

Et genus et fulgens "Agiulfum vita decorat.

Hinc fuit Arnoaldus manans a stirpe Sicambra.

Chrifaculum (servanda capis post, "Appule, septa.")

D Splenduit bb Arnulphus dehinc ampla 'uce beatus.

- Obiit vii Id. Octob.
- P Obiit IV Kal. Novemb.
- 9 Obiit 11 Kal. Aug.
- 2 Obiit Idib. April.
- Bobiit vi Kal. Aug.
- t Obiit vii Kal. Maii.
- u Obiit Iv Id. Maii.
- " Obiit Vol. Sont
- ▼ Obiit x Kal. Sept.
- * Obiit xiv Kal. Maii.
- y Obiit v Kal. Octob.
- Z Obiit x Kal. Sept.
- bb Obiit xvn Kal. Sept.

Inde ^a Goericus præest, vocitatus et Abbo.

Post ^b Godo terdenus servat pia culmina primus.

Subsequitur sancto ^c Chlodulphus gerihine cretus.

Alter adest rursus præsul vellerabilis ^d Abbo

Aptis ^c Aptatus clerum moderatur habenis.

Ostendit ^f Felix popitits feticia regna.

Eximius claret factis ^e Sigibaldus opiniis.

Nobilis in cunctis papa ^e Chrodegangus habetur.

- d Obiit xui Kal. Oclob.
 Dobiit viii Id. Mail.
 Obiit viii Id. Mail.
 Obiit xviii Kal. Mail.
 Obiit xviii Kal. Mail.
 Obiit xii Kal. Febr.
- Obiit xii Kal. Febr.
 Obiit xii Kal. Januar.
 Obiit xii Kal. Januar.

- A Jam nunc tricenus pastorque octavos hertli
 Adxilio fultus traxit ad pia pascua vitæ

 Aligetraminus oves : bub tempore maximus armis
 Rex Carolus sensu, formaque, animoque decorlis,
 Italia accepit Christi de munere sceptroni.
 Quos simul excelsi, Stephano poscente beato,
 Protegat atque regat felices dextra per ævum 1:
 - h Öbiit u Non. Martii. 1 Obiit vii Kal. Novemb
 - Addendi sunt hi quinque: Gundulphus. Decessit vii Id. Sept. Drogo archiepiscopys. vi Id. Decemb. Adventius. Pridie Kal. Septemb. Wala. iii Idus Aprilis. Ruotpertus. Ordinatus est episc. x Kal. Mäli.

APPENDIX.

CATALOGUE DES ÉVÉQUES DE METZ.

(Cliausier; superieur du petit seminaire.)

Dans ce catalogue, nous suivrons, pour nos an- B ciens évêques, la chronologie de Meurisse, dans son Histoire des éveques de Metz, quolqu'elle soit susceptible de rectification sur quelques points que notre intention ne peut être de discuter ici. - Un grand nombre de nos anciens évêques sont honorés du titre de saint. l'our la plupart ce titre est fondé sur l'autorité la plus grande que puissent présenter les Eglises particulières, quand il s'agit de person-nages qui ont vécu dans les premiers siècles: leur culte a élé admis de temps immémorial dans la 11turgie de l'Eglise de Metz (a); il est même, four quelques-uns, passe dès l'antiquité, dans la liturgie des diocèses voisins; et les noms de plusieurs se trouvent avec le titre de saint dans le Martyrologe romaiii. - Pour oh certaili libribre de ces anciens pontifes, le titre de saint n'est pas fondé sur des autorités aussi respectables. On ne trouve point de traces de leur culte dans les monuments de notre ancienne liturgie: seulement leurs noms sont instrits dans le Martyrologe de Metz; ou dans le Martyrologe gallican de Du Saussay, qui, à cause de son défaut C de critique, est de peu de poids, quand il s'agit d'attribuer à quelque personnage le titre de saint. - Dans le catalogue que nous donnons ici, à côté de chaque nom de saint, nous indiquerons l'autorité, la plus grave qui lui attribue ce titre. La leure L signisie ancienne liturge; R., Martyrologe romain; M. Martyrologe de Metz; et G. Martyrologe gallican.

(a) On trouve dans la bibliothèque du grand séminaire diocésain, un Bréviaire de Metz mahuscrit, du commencement du xive siècle (vers 1325); un autre Bréviaire de Metz, imprimé en 1546; et un supplément pour les saints de Metz, à ajouter au Bréviaire romain, lorsque ce fréviaire fut adopté dans le diocèse de Metz, en 1610. La bibliothèque de cette ville possède également six ou sept Missels ou autres livres liturgiques du diocèse, ou de malsons religieuses de la ville de Metz. Ces manuscrits sont du xive et du xve siècle; sur deux des plus anciens

}	L'an													
	de													
	I -C.													
	130	4.	S.	Pati	ent.								L.	R.
	143				or L									Ĺ.
	152				or I			•	•	•	•	•	•	ш.
	154	7.		4	ĕơti:			•					٠.	t:
	184				bac		•	•	•	•	•	•	•	_
	202			Ruff		G	•	•	•	•	. .	•	ĭ	Lia
	230				lphe	•	•	•	•	•	•	•	բ.	Ŗ.
	246		Ö.	tris	ulle:		enii				Li thi		٠Ļ٠	Ķ.
			Ö.	Fre	Hilb,	ou j	DI U	OLI	1115	64111	nıu	S (D	JL.	Ř.
	292				dhee	• •	•	•	-	•	•	•	•	ь.
	326	13.		Aut		•	•	•	•	•	•		4	Ŀ
	375				léce		•	•	•	•	•	•		Ç.
	391	15.		Urb		•	•	•	•		•	•		Ĺ.
	420	16.			nole		•	•	٠					G.
	423	17.			ence		i	•		ı			•	L.
	443	18.	s.	Con	solin nain	١.								G.
	460	19.	S.	Rön	nain.									Ĺ.
	489	20.			iilltie		:							L
	496	21.			mma		٠.	٠.				Ċ	•	M.
1	519								•	•	•	•	•	
	531		Š.	Hes	timt péri	10	•	•	•	•	•	•	•	g:
	548		Š.	Vill	icus.	49.	•	•	:	•	•	•	•	M.
	572			Pier		•	•	•	•	•	•	•	•	
	•				lphe	(0)	•	•	•	•	•	•	•	M.
			_	40 - 10 - 1		•	•							44
	594	27.			oald.		•	•	•	•	•	•	•	M.
	621	28.			pote.	•	•	•	•	٠	•	•	:	Ŀ.
	624			Arn		•	•	•	•	•	•	•	L	R.
	638			Gué			•			•	•		•	Ļ.
	656			God			•		•		•		•	L.
	664	32 .	s.	Cio	lulpl	ie.							L.	R.
	703	33.	S.	Abb	on.							٠		€.
	712	34.	Ap	tatu	ş.									
					x IÌ.									L,
					sbau			1					2	L.
				0			•	-	•	•	•	•	٠.	

(a) On trouve dans la bibliothèque du grand séminaire diocésain, un Bréviaire de Metz malhiscrit, du commencement du xive siècle (vers 1325); un autre Bréviaire de Metz, imprimé en 1546; et un supplément pour les saints de Metz à aigniter au

(b) Voir Meurisse (Page 40). Le Martyrologe l'o main le nomme Firminus. C'est soits ce dernier non que nous avons parlé de lui dans cet opuisone.

0.17 9

dans quelques anciennes chartes.

. 20				•	•			
L'an de	•						Á	L'án de
JC.								JC.
744 37.	S. Chrodegang	•	٠	•	•	•	Ĺ.	1302 69. Regnault. 1318 Vacance.
769 38.	Vacance. S. Angelramne (a).						,	1349 70: Henri.
762	Vacance.				:			1324 71. Louis de Poitiers.
	S: Gondulphe			٠			L.	1327 72. Adémar.
8 2 5 4 0.	Drogon. Advence.							1362 73. Jean de Vienne.
858 41.	Advence.	*						1366 74. Thierry de Boppart.
876 42.	Walla.							1384 75. Le bienheureux Pierre de Luxem-
883 43.	Robert.			•				bourg (c). 1387 76. Raoul de Coucy.
917 44.	Wilgeric. Bennon.							1416 77. Conrad Bayer de Boppart.
927 45. 900 AR	S. Adalberbh I.						a.	1459 78. George de Baden.
	S. Thierry I	•	•	•	•	•	Ğ.	1485 79. Henri de Lorraine.
.984 48.	Adalbéron II.	•	•	•	•	•	٠,	1506 80. Le cardinal Jean de Lorraine.
1005 49.	Thierry II.		-					1554 81. Nicolas de Lorraine.
1047 80;	Thierry II. Adalberon III.							1548 Vacance.
1075 51:	Hériman (b).						B	1550 82. Le cardinal Charles de Lorraine.
1090 52.	Poppon.						-	1551 83. Robert de Lénoncourt.
1104 53.	Adalbéron IV. Théoger.							1556 84. François de Beauquère.
1118 54.	Theoger.							1568 85. Le cardinal de Guise. 1578 86. Le cardinal Charles II de Lorraine.
1120 55.	Thiorry III							1608 87. Le cardinal de Givry.
1172 57.	Thierry III.							1612 88. Henri de Bourbon de Verneull.
1174 58.	Thierry IV.							1652 89. Le cardinal Mazarin (d).
1179 59:	Bertrahd.							1658 90. François Egon de Furstemberg.
1212 60.	Conrad.							1668 91. Guillaume Egon de Furstemberg.
1225 61.	Jean d'Aspremont.							1669 92. D'Aubusson de la Feuillade.
1239 62.	Jacques.							1697 93. Du Cambout de Coislin.
1261 63 .	Philippie.							1735 94. De Saint-Simon.
	Guillaume.							1760 95. Le cardinal de Montmorency (e).
1270 65. 1980 68								1802 96. Bienaimé. 1807 97. Jauffret.
1285 67	Jean II. Bouchart:							1824 98. Besson.
1297 68.	Gérard							1843 99. Du Pont des Loges.
	OVIGEO.	,						

illustre évêque que chez les religieux du couvent de Saint-Nabor (aujourd'hui Saint-Avold). Sur l'époque de sa mort et la durée de la vacance qui l'a suivie, voir les Bollandistes (Acta SS., 6 Septembris, art. S. Gondulphe).

(b) il est qualifié de vénérable par le Martyrologe gallican.

(c) Il est mort a Avignott on l'avait appele Clément VII, que la France reconnaissait comme pape légitime, durant le grand schisme qui assligeait alors

complete Aura in attended and

(a) Nous ne trouvons le titre de saint donné à cet & l'Eglise. Il a été béatifié en 1527, par Clément VII le vrai pape de ce nom.

(d) Le cardinal Mazarin et les deux Egon de Furstemberg, n'ayant pu obtenir leurs bulles du souverain pontife, ont abdiqué après quelques années.

(e) Le cardinal de Montmorency, ayant émigré pendant la révolution de 1793, n'est point rentré en France au rétablissement du culte: il est mort à Altuna en 1808.

S. CYPRIANI PASSIO

PAULO DIACONO ATTRIBUTA.

(Ex S: Cypriani Opp. Edit. Felli Oxon.)

tium consulibus 1, tertio Kalendarum Septembrium, a Imperatore Valieriano quartum, et Gallieno ter-VARIANTES LECTIONES.

' Tusco et Basso coss. Vet. Martyr. Saris. Gal. Foss. Nobilium imperatorum scripta ad me venerunt, ut hi

qui caremonias execrantur, diis immolare, et ad sacrificandum compellantur inviti, Act. Pass.

FELLI NOTÆ.

secilidum Editiones Manutii et Morellii, egregiam fabulani prologi loco præmittit; quæ sæculum in quo nata est satis profitetur; et sic se habet. c Cum gloriosum nomen Christi a gentilibus exosum, intentione maxima conaretur auferri, et esset persecutio apud urbem Romam: beatissimus Cornelius pontificatum prædictæ urbis summis virtutibus præditus tunc regebat; comprehensusque a præside, et diuturnis formentis afflictus gladio finivit temporalem vitam,

Imperatore Valeriano. Actus passionis Cypriani D percepturus a Deo sine fine perpetuam. Sed cum hoc odium fuisset etiam in Libycis terminis irrogatum, multi Christianorum populi malentes transitoriam vitam amittere, et illa quæ a Deg promissa sunt adipisci, diversis tormentis afflicti consummabantur. Ferunt etiam tune a præside clibanum calcis accensum, et in ore illius prunas cum thure exhibitas; præsidem dicere Christianis : Eligite e duobus unum, aut thura super his carbonibus offerte Jovi, aut in calcem demergimini. Tunc trecenti viri fide armati,